SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 AOUT 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt trois, le vingt-huit août, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais était réuni dans la salle du conseil en Mairie sous la présidence de Mme Carole CANETTE, Maire, par suite d'une convocation individuelle en date du **21 août 2023** annoncée au public, conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions.

Présent.e.s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Hervé DUNOU, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Karine PERCHERON, M. Edoukou BOSSON, Mme Valérie PEREIRA, M. Sébastien VARAGNE, Mme Isabelle MULLER , M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Maxime VITEUR, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent.e.s avec pouvoir :

Mme Nasera BRIK (donne pouvoir à Mme Mélanie MONSION), M. Bernard MARTIN (donne pouvoir à M. Grégoire CHAPUIS), Mme Guylène BORGNE (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), Mme Christelle BRUN-ROMELARD (donne pouvoir à M. Bruno LACROIX), Mme Isabelle GUYARD (donne pouvoir à Mme Marilyne COULON), M. Zouhir MEDDAH (donne pouvoir à M. Hervé DUNOU), Mme Sandra SPINACCIA (donne pouvoir à M. Benjamin DELAPORTE), Mme Martine ROUET-DAVID (donne pouvoir à M. Johann FOURMONT)

Absent sans pouvoir :

M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Patrice AUBRY remplit les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

I. Désignation du secrétaire de séance
II. Décisions prises par Madame la Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT – information
III. Affaires métropolitaines
IV. Projets de délibération

EMPLOI FORMATION

1) Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le forum « 2000 emplois 2000 sourires »

SPORT

2) Attribution d'une subvention exceptionnelle au CJF Basket
3) Attribution d'une subvention exceptionnelle au CJF Rugby

PETITE ENFANCE

4) Convention de partenariat pour l'organisation de la 6ème rencontre professionnelle des assistant.e.s maternel.le.s pour 19 communes de la métropole orléanaise

EDUCATION

5) Fin de l'indemnisation des responsables de l'ATP (Aide au Travail Personnel)

ACTION CULTURELLE

6) Centre culturel La Passerelle - actualisation du règlement de billetterie
7) Centre culturel La Passerelle - actualisation des tarifs de prestation de bar

TRANSITION ECOLOGIQUE

8) Demande de subvention au titre du Fonds vert - parc des sports Jacques Duclos - passage du terrain de sport Albaladéjo en led - ajustement du montant de l'opération et de la demande de subvention

COMMANDE PUBLIQUE

9) Modification de la convention de partenariat entre la Ville et l'EPA à vocation médico-sociale (EHPAD) de Fleury-les-Aubrais
10) Maîtrise d'oeuvre pour la construction de l'EHPAD - autorisation de signature du marché à l'issue de la consultation par Madame la Maire

FINANCES

11) Budget annexe Vente du livre - approbation du compte de gestion

RESSOURCES HUMAINES

12) Actualisation du tableau des emplois

V. Questions diverses

SÉANCE DU LUNDI 28 AOUT 2023

La séance est ouverte à 18h30.

Madame la Maire
Je voulais vous remercier tous de votre présence dans une période qui est encore une période non seulement estivale mais de vacances, pour certains. On n'est pas encore au mois de septembre. La rentrée approche à grand pas. On y travaille. Evidemment, les choses sont calées, mais on va excuser la présence de certains qui ont pris un repos bien mérité, dont certains qui ont assuré, aussi, une présence à mes côtés, pendant tout l'été.

Le Conseil municipal d'octobre tombe, si on gardait le rythme du dernier lundi de chaque mois, en plein milieu des vacances. On a regardé un peu ce qui était possible. Soit on l'avançait avant les vacances, mais il arrivait très proche de la date de fin septembre, de celui de fin septembre, soit on reculait après les vacances mais il était très proche de celui de novembre, donc on s'achemine vers la date du 20 octobre. C'est ce qui semble plus pertinent, y compris pour les services. Ce qui signifie que les dates de commissions vont également bouger. Elles seront avancées d'une semaine par rapport au rythme habituel, c'est-à-dire la semaine du 2 octobre.
Pour entamer ce Conseil municipal, je vais faire état également des absents excusés et des pouvoirs qui m'ont été transmis.

I. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur AUBRY est désigné comme secrétaire de séance.

Madame la Maire procède à la lecture des pouvoirs.

II. Affaires métropolitaines

Madame la Maire
Dans l'ordre habituel de notre Conseil municipal, les affaires métropolitaines. Vue la période estivale, il ne s'est pas passé grand-chose. Même rien de signifiant pour Fleury-les-Aubrais et même globalement pour la Métropole. Donc je n'ai pas d'éléments particuliers à vous donner.

III. Décisions prises par Madame la Maire – Information

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

ACTIONS EN JUSTICE
Désignation du Cabinet Casadei-Jung (45-Orléans) pour défendre la Ville suite à la contestation de l'arrêté relatif à la zone de rencontre réglementant le stationnement et la circulation, rue Lamartine, devant le tribunal administratif d'Orléans, par l'association Droit Accessibilité Mobilité Métropole Orléans *(décision n°2023/036)*

DELIVRANCE ET REPRISE DE CONCESSIONS FUNERAIRES
Délivrance d'une concession - cavurne de 30 ans à compter du 10 février 2023 dans le cimetière communal Saint-André – emplacement U23 *(décision n°2023/041)*
Délivrance d'une concession en case de columbarium de 10 ans à compter du 18 janvier 2023 dans le cimetière communal Saint-André – emplacement C 05 11 *(décision n°2023/042)*
Délivrance d'une concession funéraire de 30 ans à compter du 1er mars 2023 dans le cimetière communal Saint-André – emplacement 367 plan 3 *(décision n°2023/043)*
Délivrance d'une concession - cavurne de 10 ans à compter du 28 février 2023 dans le cimetière communal Saint-André – emplacement U24 *(décision n°2023/044)*
Délivrance d'une concession funéraire de 30 ans à compter du 4 mai 2023 dans le cimetière communal Saint-André – emplacement 296 plan 3 *(décision n°2023/045)*
Délivrance d'une concession funéraire de 30 ans à compter du 9 mai 2023 dans le cimetière communal Saint-André – emplacement 26 plan 3 *(décision n°2023/046)*
Délivrance d'une concession funéraire de 30 ans à compter du 9 mai 2023 dans le cimetière communal Saint-André – emplacement 686 IX plan 4 *(décision n°2023/047)*

Monsieur SILLY
Bonsoir à tous, une simple question, peut-être sous forme de remarque, sur l'action en justice qui est rappelée dans les décisions qui ont été prises. Quand on regarde ce que peut dire, ce que peut écrire l'association qui conteste la décision prise, l'arrêté, je m'interroge en fait sur les éléments de sécurité, d'assurance que nous avons à engager une telle action, au regard de ce qui peut être dit, du plan vélo qui est écrit, de la conformité ou non des places de stationnement, de la possibilité d'avoir cette zone de rencontre. On engage cette action, elle va coûter de l'argent à la Ville, donc, quand on est dans notre bon droit, pourquoi pas, mais voilà.

Madame la Maire
Alors, en fait, non, on n'engage pas d'action. C'est le DAMO qui engage une action. Je peux vous donner des éléments. En fait, cela concerne la rue Lamartine et les fameuses questions de stationnement des riverains sur cette rue, vous le savez, où il y a un itinéraire cyclable. On a rencontré le DAMO. Monsieur FOURMONT était avec moi, avec les services. On a longuement discuté avec eux de ce sujet-là et d'autres. D'ailleurs, on a convenu, parce qu'on a été sollicité à ce moment-là mais ils nous ont resollicités après, comme d'autres villes d'ailleurs, qu'on travaillerait ensemble sur les sujets du vélo. Vous avez raison, il y a beaucoup à faire. Et vous avez raison, le plan vélo de la Métropole ne va pas très bien. Et cela retentit sur l'ensemble du territoire et le nôtre, aussi. Mais, sur ce sujet-là, en particulier, j'allais dire, on a presque convenu qu'on n'était pas d'accord et que nous avions une lecture différente de ce qu'il était possible de faire, ou pas, et que c'était bien que ce soit un juge qui tranche s'ils maintenaient leur position, qui est de contester cet arrêté-là. En fait, leur questionnement est sur la légalité des places de stationnement pour les riverains parce qu'ils disent que c'est de l'appropriation de l'espace public à titre privatif. Nous, dans notre interprétation, et la mienne, je me dis que, soit nous avons raison en disant, si on peut le faire, et c'était la position des services, et cela limite les risques. Eux, ils ne sont pas totalement contents parce qu'ils préféreraient qu'il n'y ait pas de stationnement du tout. Et, si on suit leur interprétation, il y a deux options. Soit on ouvre le stationnement à tout le monde et cela va empirer la situation, soit on l'interdit pour tout le monde et je pense que ce n'est pas très bon non plus, pour la qualité des riverains. Donc, vous voyez, on a une différence d'interprétation sur le stationnement réservé aux riverains. Moi, je me dis que, s'ils ont raison, la solution peut être encore plus embêtante pour les cyclistes. On va voir et puis c'est tant mieux si on a une réponse claire d'un magistrat. Mais il n'y a pas d'acrimonie particulière, ça c'est vraiment passé dans de bonnes conditions. Et c'est bien qu'on ait cet avis-là, cela nous éclairera, aussi, pour la suite et pour d'autres situations.

IV. Projets de délibération

EMPLOI FORMATION

1) Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le forum « 2000 emplois 2000 sourires »

M. DUNOU, Adjoint, expose

La Ville de Fleury-les-Aubrais participe à la lutte contre le chômage sur son territoire en accompagnant les demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle.
Cette volonté se traduit également par son soutien au forum « 2000 Emplois 2000 Sourires », organisé par l'association du même nom, le mardi 26 septembre 2023 à La Passerelle.
Ce forum est destiné aux demandeurs d'emploi sans aucune restriction. L'association est garante du respect des valeurs d'égalité et de laïcité de la République (mixité sociale, égalité hommes-femmes, non-discrimination).
L'objectif est de permettre la mise en relation des demandeurs d'emploi avec les entreprises et centres de formation proposant rapidement des emplois en CDI, CDD ou stages.
Les offres d'emplois et de stages sont recensées en amont du forum et sont publiées sur le site internet de l'association.

Un stand sera mis à disposition de la Ville de Fleury-les-Aubrais, pour présenter les services de la Ville et ses offres d'emplois. Le Point Informations Jeunesse (PIJ) sera également représenté.
Ces éléments sont précisés dans la convention annexée à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de soutenir cette manifestation à hauteur de 1.500 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- accorde une subvention de 1.500 € à l'association « 2000 Emplois 2000 Sourires » afin d'apporter sa contribution au coût financier de l'organisation du forum, le mardi 26 septembre 2023 à La Passerelle,

- approuve la convention de partenariat avec l'association « 2000 Emplois - 2000 Sourires »,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

Monsieur DUNOU
Il y a 2 ans, nous avions fait le premier forum 2 000 emplois, 2 000 sourires à La Passerelle. C'est une action qui permet de mettre en rencontre totale le monde des entrepreneurs, les CFA, et puis les gens des quartiers et voire même de l'agglo, qui se déplacent. En sachant qu'on est dans un contexte économique un peu inédit puisqu'on a moult offres d'emploi qui sont non pourvues. Et, donc, de faire du hors les murs plutôt que de travailler un peu naturellement avec les organismes tels que Pôle emploi, là, on va faire venir des entrepreneurs, des CFA, des personnes qui vont venir à la rencontre des futurs salariés. Il sera proposé des CDD, des CDI, des stages dans tous les corps de métiers. Et il faut savoir que, dans le contexte

économique dans lequel on est, tous les corps de métier sont à la recherche de personnel. Donc, le projet de délibération, c'est d'attribuer une subvention de 1 500 euros à l'association 2 000 emplois, 2 000 sourires, en sachant que le prix de la location de La Passerelle revient à 4 300 euros, donc avec des frais de personnel et la mise à disposition, la sonorisation, tous les frais annexes liés à la salle de La Passerelle.

Madame la Maire
Il ne faudra pas qu'on néglige l'implication du personnel, notamment de La Passerelle. Enfin, on est largement à leurs côtés. C'est un vrai partenariat. Mais c'est vrai que c'est une manifestation portée par 2000 emplois, 2000 sourires, qu'on est heureux d'accueillir. On est heureux d'avoir été choisis à nouveau pour les accueillir. J'ai assisté à l'édition qui a eu lieu à Saint-Jean-le-Blanc. Puisque, l'idée, c'était qu'ils étaient, avant, sur des grosses manifestations et, là, ils souhaitent se répartir en format plus adapté. Et ils pensent qu'à Fleury, c'est porteur. Je crois qu'ils font Saint-Jean-le-Blanc, l'Argonne et Fleury-les-Aubrais, avec à leurs côtés la Métropole, le Département, la Région, également. J'insiste aussi parce qu'il y a l'enjeu pour les employeurs, comme cela a été dit, de trouver des compétences. Et il y a aussi l'enjeu pour les jeunes, et pour les gens, de trouver une formation. Donc j'appelle vraiment tous les Fleurissois, allez-y, le 26 septembre. C'est là où l'on peut trouver sa voie, aussi, et échanger avec les acteurs.

Monsieur VITEUR
Juste une petite précision par rapport à ce qu'expliquait M. DUNOU concernant la salle mise à disposition. C'est une mise à disposition gratuite ou est-ce que l'association paye tous ces frais-là et demande une subvention de 1500 euros ?

Madame la Maire
Absolument. Ils paient la location à hauteur de, je crois, 4300 euros et, au lieu de leur faire une réduction sur la location, puisque La Passerelle c'est un budget autonome, on leur verse une somme pour participer à ces frais-là. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non. C'est donc adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

SPORT

2) Attribution d'une subvention exceptionnelle au CJF Basket

Mme COULON, Adjointe, expose

L'association CJF Basket est active depuis 1936 sur le territoire. Elle compte 235 licenciés et 16 équipes. Elle promeut la pratique du basket dès le plus jeune âge par le baby basket, et la formation grâce au pôle régional U15 Elite, en partenariat avec l'Orléans Loiret Basket, et une équipe pré-nationale.
L'équipe U15 Elite du CJF Basket s'est qualifiée pour le Championnat de France U15 Elite. Cette qualification en poule haute nationale U15 a généré des frais de location, transport, et hébergement supplémentaires non prévus à hauteur de 4 000 €.
Afin de soutenir les bons résultats et la représentation du CJF Basket au niveau national, il est proposé un accompagnement financier d'un montant de 1 500 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture – Sports – Handisports - Événements - Patrimoine

Historique du 3 juillet 2023,
Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- attribue une subvention exceptionnelle au CJF Basket d'un montant de 1 500 €.

Madame COULON
Cette délibération concerne le CJF basket pour leur équipe U 15 France qui a été qualifiée en poule haute nationale. Donc cela a généré des frais supplémentaires, donc des frais de location, de transport et d'hébergement qui ont été non prévus, à la hauteur de 4 000 euros. Afin de soutenir les bons résultats et la représentation du CJF basket au niveau national, il est proposé un accompagnement financier d'un montant de 1 500 euros.

Madame la Maire
On passe au vote. Pas de question ? C'est classique, c'est sur la réserve, pas de difficulté. Donc délibération pour le CJF basket, pour un montant de 1500 euros. Y a-t-il des oppositions ?des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

3) <u>Attribution d'une subvention exceptionnelle au CJF Rugby</u>

Mme COULON, Adjointe, expose

L'association CJF Rugby de Fleury-les-Aubrais est active depuis 1973 sur le territoire aussi bien dans le domaine de la formation, que celui de la pratique de loisir et compétitive.
Le CJF Rugby compte actuellement 364 adhérents et a obtenu le label 2 étoiles de la Fédération Française de Rugby pour son école de formation et le Label Club engagé. Le club développe également la pratique du rugby féminin. Son équipe première évolue au niveau régional 1.

En partenariat avec la Ville, le CJF Rugby organisera, à l'occasion de ses 50 ans, une fan zone le vendredi 8 septembre 2023 pour retransmettre en public le match de lancement de la Coupe du Monde de Rugby 2023. Ce match opposera l'équipe de France à celle de Nouvelle-Zélande. Cette diffusion sera gratuite, ouverte à tous et se tiendra dans le Parc des Sports DUCLOS. Ce sera l'une des quatre fans zones retenues dans le département avec Orléans, Gien et Montargis.

Le budget prévisionnel de cet évènement est de 20 300 €. Le CJF a obtenu un financement du Conseil Départemental du Loiret d'un montant de 7 000 € et de partenaires privés pour un montant de 6 000 €. En plus de la mise à disposition du site, d'un accompagnement humain, logistique et en communication, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de la Ville de Fleury-les-Aubrais à hauteur de 1 500 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture – Sports – Handisports - Événements - Patrimoine Historique du 3 juillet 2023,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- attribue une subvention exceptionnelle au CJF Rugby d'un montant de 1 500 €.

Madame COULON
En partenariat avec la Ville, le CJF organise les 50 ans du club et met en place une fan zone, le vendredi 08 septembre 2023, avec retransmission sur écran géant du match d'ouverture de la coupe du monde France – Nouvelle-Zélande. C'est ouvert à tout public. C'est gratuit, mais il faut s'inscrire sur le site parce qu'il y a une jauge de 1 000 personnes. Cela se passera évidemment au parc des sports Duclos. Ce sera l'une des 4 fans zones retenues dans le département, avec Gien et Montargis. Je ne dis pas Orléans volontairement parce qu'ils sont partis sur un autre match. Donc, le budget prévisionnel de cet événement est de 20 300 euros. Le CJF a obtenu un financement du Département à la hauteur de 7 000 euros et des partenaires privés de 6000 euros. En plus de la mise à disposition du site, d'un accompagnement humain, logistique et en communication, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de la Ville de Fleury-les-Aubrais à hauteur de 1 500 euros. C'est une association qui fête ses 50 ans, qui participe, aussi, à l'attractivité de notre commune. Ils ont eu le label deux étoiles. C'est un des premiers clubs qui a été labellisé deux étoiles dans la région et je pense que c'est le premier. N'est-ce pas, Monsieur FOURMONT ? Le premier, donc. Et, aussi, qui développe la pratique du rugby féminin.

Monsieur SILLY
Je vous remercie. Une simple remarque. J'ai le souvenir qu'en 2018, je pense que c'était la dernière fois sur le territoire de la commune, c'était pour une finale de coupe du monde de foot, à l'époque, il y avait eu quelques critiques qui étaient arrivées sur le montage d'une fan zone. Est-ce qu'il y avait pertinence à ce que Fleury finance une fan zone ? Je constate que, là, on l'accompagne. C'est très bien. Moi, j'y suis favorable, mais j'avais ce petit souvenir en tête. Et puis, ensuite, j'ai une question qui est purement budgétaire : comment se décompose ce budget de 20 300 euros. Cela ne nous a pas été présenté en commission. Un écran géant, cela coûte à peu près 10 000 euros, sécurité compris. Donc, je voulais savoir comment le budget se décomposait. C'est un simple éclairage.

Madame la Maire
Peut-être repréciser les choses. On est très content que cela se passe, mais c'est le CJF rugby qui a souhaité l'organiser à l'occasion de ses 50 ans. Donc, c'est pour le fêter. Donc, on n'est pas sur des situations similaires à 2018. La deuxième chose, le budget prévisionnel est de 20 300 euros. C'est un budget qui est porté par le CJF avec les contributions des uns et des autres, dont 7 000 euros, c'est écrit dans la délibération, du Conseil Départemental. 6 000 euros pour les partenaires privés. Et il se peut que ce soit plus. Et puis 1 500 euros pour la Ville, en plus de la mise à disposition du lieu, et de nos services, l'organisation. Mais, pour le reste, ils portent ça sur leur budget.

Monsieur SILLY
Ce n'était pas le sens de ma question.

Madame la Maire
La question, c'est les dépenses ?

Monsieur SILLY
Oui. Qu'ils aient été chercher des subventions, c'est très bien et ils y sont parvenus. C'est simplement comment le budget se décomposait. Parce que, je vois bien comment on justifie à peu près la moitié ou un peu plus de la moitié. Je voulais savoir s'il y avait d'autres actions sur le site. Il y a peut être des animations spécifiques pour les enfants. Peut être que le contenu de l'événement en lui-même explique ce budget. Mais c'est une question complémentaire.

Madame la Maire
Vous le dites, il y a 10 000 euros, cela doit être à peu près cela, sur l'écran. Il y a de la restauration, il y a les droits télé. Mais on vous donnera des précisions.

Monsieur SILLY
C'est ce que j'allais vous dire. Pas forcément une réponse là et sortir un tableau, mais qu'on puisse soit à l'occasion d'une commission, soit par retour de mail, avoir ce budget. Merci.

Madame la Maire
On le demandera au CJF. Mais ils ont dû nous le donner. Dans la demande de subvention, ils nous l'ont forcément donné. Donc, on vous le transmettra.
Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Non. C'est donc adopté à l'unanimité.
Et vous voyez, on va avoir une rentrée à la fois chargée et conviviale entre le forum des associations, le week-end prochain, on va avoir cette fan zone, on va avoir le salon 2 000 emplois, 2 000 sourires, il va y avoir la fête de la Barrière-Saint-Marc, il va y avoir la fête des Saints populaires, la fête de l'association des Portugais, les journées du patrimoine. On va voir un mois de septembre vivant sur Fleury-les-Aubrais. Et c'est tant mieux. Et la fête du quartier Bannier également.

Adopté à l'unanimité.

PETITE ENFANCE

4) Convention de partenariat pour l'organisation de la 6ème rencontre professionnelle des assistant.e.s maternel.le.s pour 19 communes de la métropole orléanaise.

Mme MONSION, Adjointe, expose

Le relais petite enfance (RPE) a, entre autres, pour mission de contribuer à la professionnalisation des assistant.e.s maternel.le.s et de proposer des temps d'échange sur leur pratique professionnelle, conformément au référentiel national des relais petite enfance et du Code de l'action sociale et des familles.

C'est dans cet objectif que les RPE des communes de Chécy, Fleury-les-Aubrais, Ingré, La Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Olivet, Orléans, Ormes, Saint-Denis-en-Val, Saint-Hilaire-Saint- Mesmin, Saint-Jean-de-Braye, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-le-Blanc, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Saran s'associent afin d'organiser une journée thématique à destination des assistant.e.s maternel.le.s, qui se déroulera le samedi 14 octobre 2023 à Fleury-les-Aubrais autour de la thématique « autour de l'alimentation, l'affect comme point d'ancrage ».

Cette rencontre professionnelle a pour objectifs :
- de promouvoir et valoriser la profession d'assistant.e maternel.le,
- de rassembler les professionnel.le.s autour d'une thématique liée à l'exercice de leur métier,
- de partager des expériences professionnelles et d'enrichir leurs connaissances,

- d'optimiser les moyens des RPE et de travailler en partenariat.

La Ville de Fleury-les-Aubrais, organisatrice de cette rencontre, engagera les dépenses. Les Villes et CCAS participants lui verseront les montants indiqués dans la convention annexée.

128 assistant.e.s maternel.le.s sont concerné.e.s pour le territoire de Fleury-les-Aubrais, ce qui représente un coût de 250,88 € pour la Ville, soit 1,96 € par assistant.e maternel.le agréé.e.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat définissant les conditions d'engagement de chaque commune participant à l'organisation de cette rencontre professionnelle des assistant.e.s maternel.le.s.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu l'avis de la commission Education - Petite enfance - Jeunesse du 5 juin 2023,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- approuve les termes de la convention de partenariat pour l'organisation de la 6ème rencontre professionnelle des assistant.e.s maternel.le.s pour 19 communes de la métropole orléanaise,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la présente délibération.

- autorise la Ville de Fleury-les-Aubrais à percevoir les participations financières des relais petite enfance partenaires, dans les conditions prévues à la convention, soit un total de 2 546,04 €.

- autorise Madame la Maire à faire procéder aux règlements des frais engagés pour la manifestation tels que définis dans la convention, soit un total de 2 796,92 €.

Madame MONSION
Le relais petite enfance a entre autres pour mission de contribuer à la professionnalisation des assistants maternels et de proposer des temps d'échanges sur leurs pratiques professionnelles. Cette rencontre professionnelle a pour but de promouvoir et valoriser la profession d'assistant.e maternel.le, de rassembler les professionnels autour d'une thématique liée à l'exercice de leur profession, de partager des expériences professionnelles et d'enrichir leurs connaissances, d'optimiser les moyens des RPE et de travailler en partenariat. La Ville de Fleury-les-Aubrais, cette année, sera l'organisatrice de cette rencontre. Elle engagera les dépenses et les villes et CCAS participants lui verseront les montants indiqués dans la convention annexée. Sur Fleury-les-Aubrais, il y aura 128 assistantes maternelles. Soit un coût de 250,88 euros pour la Ville de Fleury-les-Aubrais, soit environ 1,96 euros par assistante maternelle agréé.

Madame MULLER
Un petit focus sur ce point-là. On en avait parlé lors de la commission. Quand on sait que, notamment, dans le Loiret, il y avait 6 000 assistantes maternelles il y a 10 ans, il y en a moins de 4000 aujourd'hui, on sait que c'est un métier vraiment en tension. Et on sait que, sur le plan national, d'ici 2030, il y aura 50% des assistantes maternelles, de ce métier, qui seront donc à

remplacer. Donc c'est vraiment un événement. La question qu'on se posait c'était sur la communication à faire par rapport à ça. Quel est le type de communication qu'on peut vraiment mettre en avant, sachant que cela peut toucher les jeunes, aussi, puisqu'on sait qu'aujourd'hui une majorité d'assistantes maternelles a plus de 45 ans. Donc c'est vrai que c'est des métiers qu'il faut revaloriser, qu'il faut remettre un petit peu en avant et surtout, notamment, chez les plus jeunes.

Madame MONSION
Tout à fait. C'est la sixième année que cela a lieu. Donc il y a quand même 19 communes qui relaient les informations. Il y a le relais petite enfance. Vous savez, comme je le disais, que le relais petite enfance rencontre toutes les assistantes familiales. Et on a toujours les numéros de téléphone de toutes les assistantes maternelles. Il y a plein de choses qui se sont mises en place. Donc, ils ont aussi des informations avec la CAF. Nous, on fait aussi une journée petite enfance. Cela fait maintenant la troisième année qu'on l'organise justement pour tous les métiers de la petite enfance. On a fait des SOS Dating nounou. On essaie de mettre vraiment le plus possible de choses en place. Et c'est surtout le relais petite enfance qui travaille et dialogue avec les assistants maternelles.

Madame la Maire
Je vais me permettre d'ajouter quelques mots. Là, il faut être clair, on s'adresse aux assistants maternels et aux assistantes maternelles. Je vais redire que je préférerais que la dénomination officielle soit « assistant parental » plutôt qu'assistant maternel. Mais on s'adresse à celles et ceux qui exercent aujourd'hui. Pas à celles et ceux qui pourraient épouser cette profession. Mais cela reste important, y compris dans l'optique que vous évoquez d'un assèchement des effectifs dans cette profession, parce que la première chose c'est de fidéliser celles et ceux qui exercent parce qu'elle en a besoin et qu'elle rencontre des situations de travail qui ne sont pas toujours faciles. Donc, là, l'objet, il est celui-là, il est d'aider, d'accompagner les assistantes maternelles et les assistants maternels dans l'exercice de leur profession. Mais cela me semble important que celles et ceux qui pourraient se lancer dans cette profession sachent que cela existe et sachent que la Commune est à leurs côtés, ce qui est le cas avec le relais petite enfance. Ce qui est le cas, aussi, avec les journées que l'on organise où les assistantes maternelles et les assistants maternels peuvent aller, par exemple, à La Brossette, bénéficient d'animations, du conte, de la Ludothèque, de choses comme celles-là, et dans les maisons pour tous. Cela me semble important de dire que, quand des hommes ou des femmes épousent cette profession, la Ville est à leurs côtés. Et, après, cela relève aussi, pour beaucoup, de la CAF, des conditions de rémunération, des conditions de travail, du statut. Cela soulève beaucoup de questions. Et, là, cela ne relève pas de la Ville. On peut accompagner, on peut faire en sorte que ça soit le moins difficile pour eux, mais dans un cadre qui est défini nationalement. Je pense que c'est très important. C'est des moments qui sont très appréciés parce qu'ils peuvent se retrouver entre eux et échanger aussi sur leurs problématiques. Avec chaque année un thème différent. Et l'alimentation comme point d'ancrage, cela me semble bien. Il y a des professionnels de la petite enfance qui proposent le thème chaque année. Je crois qu'il y a un comité de pilotage.
On passe au vote ? Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Donc c'est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

EDUCATION

5) Fin de l'indemnisation des responsables de l'ATP (Aide au Travail Personnel).

Mme MONSION, Adjointe, expose

La Ville de Fleury-les-Aubrais organise des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et sportifs dans le but d'apporter une réponse à la fois sociale, économique et éducative aux attentes des familles, pour leur permettre de pouvoir concilier vie professionnelle, vie familiale et bien être de l'enfant. Il s'agit de services facultatifs destinés à faciliter la vie des familles fleuryssoises.
Après l'école, l'accueil périscolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis jusqu'à 18h30.
Parallèlement, l'aide au travail personnel (ATP) est ouvert aux enfants scolarisés en écoles élémentaires.

Par délibération du Conseil municipal du 30 juillet 2007, modifié par délibération le 29 septembre 2008 prenant en compte la modification du temps scolaire (décret n°2008-463 du 15 mai), il a été approuvé un document de référence des services d'études surveillées et d'aide aux devoirs ayant pour objet notamment de préciser les conditions de rémunération des responsables et intervenants de ces services qui sont assurées majoritairement par des professeurs des écoles.

Le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 fixe les taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les professeurs des écoles pour le compte des collectivités. Ces taux horaires sont différents en fonction de la mission d'enseignement, d'études surveillées ou de surveillance.

Jusqu'à présent, pour organiser l'aide au travail personnel (ATP) au sein des écoles élémentaires, des directeurs d'école et/ou des professeurs des écoles perçoivent une indemnité versée en deux fois sur la base du taux de vacation enseignement proratisé au 140/3.

Au regard de la nouvelle organisation de la direction de l'éducation à compter du 1er septembre 2023, les responsables pédagogiques auront en charge l'organisation et la coordination administratives des accueils périscolaires dont l'aide au travail personnel (ATP), les enseignants conservant l'animation de ces temps pédagogiques.

Par conséquent, il convient de mettre fin à l'indemnisation versée aux directeurs d'école et/ou professeurs des écoles puisqu'ils n'assureront plus cette responsabilité d'organisation et de coordination de l'aide au travail personnel (ATP) à compter du 1er septembre 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines réunie le 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- décide de mettre fin à l'indemnisation versée aux directeurs d'école et/ou professeurs des écoles suite au transfert de leurs responsabilités d'organisation et de coordination de l'aide au travail personnel (ATP) aux responsables pédagogiques à compter du 1er septembre 2023.

Madame MONSION
La Ville de Fleury, comme vous le savez, organise des accueils de loisirs périscolaires, extrascolaires et sportifs dans le but d'apporter une réponse à la fois sociale, économique et éducative aux attentes des familles, pour leur permettre de pouvoir concilier vie professionnelle, vie familiale et bien-être de l'enfant. Il s'agit de services facultatifs destinés à faciliter la vie des familles fleuryssoises. Après l'école, il y a l'accueil périscolaire qui fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis jusqu'à 18h30. Parallèlement, l'aide au travail personnel, l'ATP, est ouvert aux enfants scolarisés en école élémentaire. Ces ATP sont assurées majoritairement par des professeurs des écoles. Le décret du 25 mars 2016 fixe les taux de rémunération des heures supplémentaires effectuées par les professeurs des écoles pour le compte des collectivités. Ces taux horaires sont différents en fonction de la mission d'enseignement, d'études surveillées ou de surveillance. Jusqu'à présent, pour organiser l'aide au travail personnel au sein des écoles élémentaires, c'étaient des directeurs d'école qui percevaient une indemnité versée en deux fois sur la base du taux de vacation d'enseignement proratisé. Au regard de la nouvelle organisation de la direction de l'éducation, à compter du premier septembre, les responsables pédagogiques, des personnes nouvelles qu'on a affectées au niveau de l'éducation, auront en charge l'organisation et la coordination administrative des accueils périscolaires, dont l'aide au travail. Les enseignants conservent l'animation de ces temps pédagogiques, mais l'organisation sera pour nos responsables pédagogiques. Par conséquent, il convient de mettre fin à l'indemnisation versée aux directeurs d'écoles puisqu'ils n'assureront plus cette responsabilité d'organisation et de coordination de l'aide au travail personnel à compter du 1er septembre 2023.

Monsieur SILLY
J'avais une question sur le travail qui a été mené avec ces enseignants ou ces directeurs d'école qui peuvent être concernés par une baisse de revenus, disons-le. Comment cela a-t-il été travaillé, sous quelle temporalité et, le cas échéant, comment on accompagne la transition, même si, je dois dire, je ne mesure pas combien cela peut représenter, à l'échelle d'une année, la responsabilité d'un ATP. On est preneur d'éléments.

Madame la Maire
On reprécise bien, que ce soit clair pour tout le monde, l'animation pédagogique de l'ATP demeure de la responsabilité des enseignants qui continuent à être payés pour cela. On est simplement sur l'organisation administrative, c'est-à-dire, en gros, l'inscription des enfants, et vérifier qu'ils sont là et vérifier quand ils s'en vont. Donc, simplement, on demande à nos référents pédagogiques qui gèrent l'accueil périscolaire et qui tenaient une feuille pour l'accueil périscolaire du soir, d'en tenir une deuxième pour l'ATP. Ce n'est rien d'autre que cela, alors que, avant c'étaient donc les directeurs d'école qui faisaient cela pour une prime qui s'élevait, quand même, à l'année, cela représente 1 000 euros, par enseignant. La mission s'est réduite et est donc facilement absorbable par nos référents pédagogiques. Ce n'est pas la peine de continuer à aller payer des gens à faire une tâche qui se réduit, alors qu'on peut la confier à des gens, sur leur temps travail. Néanmoins, vous avez raison, moi, je préfère que les enseignants soient sur de l'animation pédagogique, c'est mieux. Donc on ne leur dit pas : « Vous ne pouvez plus rien faire » mais autant qu'on les rémunère pour enseigner, faire du travail pédagogique. Donc cela suit ce courant-là. Donc, on est à environ à 1 000 euros par an. Cela a été vu avec eux. Cela leur avait été annoncé avant. J'ai eu un temps d'échange, nous avons eu un temps d'échange, avec Madame MONSION et avec la la direction Éducation, notamment Madame LECLERC, où il y avait l'ensemble des directeurs qui étaient conviés, qui étaient présents, notamment les directrices concernées. Et il n'y a pas eu de difficulté particulière. La seule chose et c'est bien normal, c'est qu'ils nous disent qu'il faut s'assurer que cela fonctionne bien, que l'organisation administrative soit à la hauteur. Donc j'ai eu l'occasion d'en échanger avec eux, et il n'y avait pas de difficulté particulière.

Monsieur SILLY
On est évidemment preneurs d'un bilan. Alors, peut-être pas le 2 septembre au matin, mais peut-être d'ici la fin de l'année ou au mois de novembre, au moment des vacances de la Toussaint, pour qu'on puisse savoir comment s'est comportée cette rentrée. Ou peut-être après. Et, sur ce point précis, qu'on n'ait pas de difficulté. On sait que 30 euros cela permet de finir le mois aujourd'hui. Donc qu'on soit vigilant sur, peut-être, ces situations individuelles aussi. Voilà, c'est un petit point de vigilance qui a attiré l'œil du groupe.

Madame MONSION
C'étaient souvent les directeurs d'école qui faisaient l'organisation de tout cela et, en même temps, elles faisaient les ATP ou les coups de pouce, donc elles n'avaient pas que cette fonction-là.

Madame la Maire
Ceci étant précisé, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des oppositions, des abstentions? C'est donc voté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

6) Centre culturel La Passerelle - actualisation du règlement de billetterie

Mme CANETTE, Maire, expose

Par délibération du 27 juin 2011, le Conseil municipal a approuvé le règlement de billetterie du centre culturel La Passerelle actuellement en vigueur. Il établit toutes les dispositions applicables en termes de tarifs et gratuités, et de modalités de réservation, achat et paiement des billets.
Il convient d'actualiser ce règlement. Les modifications concernent essentiellement :

- la création d'une billetterie en ligne,
- la simplification de la tarification et l'amélioration de sa lisibilité,
- la création du placement numéroté,
- la sécurisation des paiements et la protection des données personnelles.

Il est à noter que ces nouvelles dispositions bénéficient également au conservatoire de musique et de danse Maurice Ravel.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture – Sports Handisports - Évènements – Patrimoine historique du 3 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- approuve le règlement de billetterie actualisé, annexé à la présente délibération.

Madame la Maire
Il s'agit d'actualiser le règlement de la billetterie du centre culturel de La Passerelle. Vous l'avez

eu en annexe de l'ordre du jour du Conseil municipal. Des modifications qui concernent, je vais prendre dans le désordre, la sécurisation des paiements et la protection des données. La simplification de la tarification et l'amélioration de sa lisibilité puisqu'on passe d'un nombre de tarifs conséquents, à trois groupes. Il y a la tarification classique, la tarification réduite et la tarification solidaire. Et puis, la création, c'était très attendu, d'un placement numéroté, parce que parfois, c'était un peu la guerre. Et puis, parfois, on tient particulièrement à pouvoir savoir où on est, sur un spectacle particulier. Donc je sais que c'était très attendu des Fleuryssois. Et, enfin, et, ça aussi, c'était très attendu, la création d'une billetterie en ligne puisque, jusqu'à présent, il fallait se déplacer pour acheter ces billets. Et cela ne correspond pas forcément au rythme de vie des uns et des autres qui travaillent tôt ou finissent tard, ou travaillent tout simplement. Parce qu'on était sur des horaires de billetterie qui ne sont pas très larges. Et, donc, le fait de pouvoir acheter un billet en ligne, aujourd'hui, cela me semble naturel, incontournable, indispensable. Donc, on y est. Etant entendu qu'on continue à avoir une billetterie de guichet.

Monsieur SILLY
Oui, une petite question. Alors, on avait été prévenu par Madame FRESNAULT suite à l'envoi du compte rendu de la commission qu'il y aurait des petits ajustements. Le règlement nous avait été présenté en commission et on nous avait prévenus qu'il y aurait des petits changements. Et, dans ces petits changements, il y a l'article 1 qui concerne la tarification. Et je ne l'ai pas retrouvé à la fois ventilé ailleurs dans le règlement et je ne l'ai pas retrouvé tout court, d'ailleurs. Cela concerne les deux alinéas qui sont en fin d'article 1. Sur le 1.3. Dans la version du mois de juillet, il faisait référence au conservatoire Maurice Ravel, notamment pour les galas de fin d'année, et puis il était question de tout ce qui peut concerner un peu, de près ou de loin, la promotion, toutes les actions de promotion de partenariats qui peuvent être menés. Je ne l'ai retrouvé nulle part.

Madame la Maire
Vous pouvez me redire ce que vous n'avez pas retrouvé, Monsieur SILLY ?

Monsieur SILLY
Je n'ai pas retrouvé toute la partie qui concerne, c'était sur la 1.3, la tarification scolaire et programme spécifique. Donc, sur le conservatoire, il était inscrit : « Pour le gala de fin d'année ainsi que pour toutes les autres manifestations payantes, les tarifs et les catégories sont définis chaque saison par le Conseil municipal. » Et puis, ensuite sur ces fameux programmes spécifiques, un contingent n'excédant pas 10% de la jauge du spectacle pourra être réservé dès l'ouverture de la billetterie et remis en vente dans les 15 jours avant la date de l'événement ». Cela s'applique pour les médias, invitations d'artistes, élus fleuryssois, partenaires. Donc, il est notamment question du CJF audio - photo qui peut venir. Tombolas d'écoles, d'éventuels cadeaux. J'imagine sur des événements. Je ne l'ai pas retrouvé et je trouvais ces deux points-là intéressants dans ce règlement.

Madame la Maire
Il n'y a pas de quota particulier parce que, sinon, on les bloque et puis on peut les remettre en vente après. Cela nous semble embêtant de se corseter comme cela. Pour les galas fin d'année, je ne suis pas sûre qu'il faille qu'on soit sur une tarification scolaire pour les galas de fin d'année. Cela me semble un peu étonnant de le mettre à cet endroit-là. Je pense qu'il y a une tarification spéciale pour les galas de fin d'année. D'ailleurs, ils ne sont pas payants. Un peu payant, oui, mais ce n'est pas la tarification de La Passerelle. C'est de la tarification du conservatoire. Donc, cela n'a pas lieu d'être dans le règlement intérieur de La Passerelle. C'est comme, par exemple, quand il y a un spectacle du CJF, c'est la tarification du Bastringue. C'est la billetterie du Bastringue et la tarification du Bastringue. Quand c'est un gala du conservatoire, c'est pareil, c'est de la tarification conservatoire.

Monsieur SILLY
Autant, quand il s'agit d'un spectacle proposé par Le Bastringue, qu'il soit, ou d'autres, d'ailleurs, mais c'est l'exemple qu'on a souvent, qui choisissent leur prix de place et qui en gèrent les recettes, très bien. Mais, là, le conservatoire, ce n'est pas l'État dans l'État si vous me permettez l'expression.

Madame la Maire
Je vous le confirme.

Monsieur SILLY
Donc, ce sera au Conseil municipal de délibérer. C'est pour ça que je me suis étonné. Au départ, je me suis dit « ça a été ventilé ailleurs ». Et je ne l'ai pas retrouvé. Quand au programme spécifique ou baptisé « Programmation culturelle » qu'on supprime la jauge, très bien, mais qu'à minima on puisse identifier les publics potentiellement concernés, en l'occurrence par une gratuité, cela m'apparaissait intéressant. Voilà. Regret ou plutôt incompréhension qu'on ait enlevé ces deux alinéas.

Madame la Maire
C'est-à-dire qu'il y avait quelques anomalies dans la rédaction précédente. Il était notamment question de gratuité pour les élus. Cela ne me semble pas forcément nécessaire que ce soit eux systématiquement. En revanche, je vais vous donner un petit truc presque croustillant, si on veut, mais qui montre bien qu'on était dans un fonctionnement qui était un peu étrange. Nous avions le directeur de la culture qui, quand il assistait à un spectacle, et ça me semble normal dans le cadre de son travail qu'il assiste à un spectacle, payait sa place. Donc on lui a dit qu'il pouvait assister au spectacle gratuitement. Mais on a cherché à ne pas se corseter, tout simplement. Il me semble, en plus, que cela correspondait à ce qui était dans la version en vigueur précédemment. Je cherche le point 3. Parce qu'en plus, pour les scolaires, ça marche encore autrement. C'est la fin de l'article 5. Je ne vois pas votre difficulté en fait.

Monsieur SILLY
Là, je suis sur la version qui nous est soumise là pour approbation. Sur l'article 1-1, l'article 1-2, c'est assez clair, cela renvoie à une tarification applicable, celle qu'on a d'ailleurs passée en mai ou en juin. Et, ensuite ce que je trouvais intéressant, même si j'entends votre volonté de pas venir rigidifier, cadenasser, qu'on puisse, en termes de fonctionnement, être assez libres, mais, ce dernier paragraphe, il avait le mérite, au moins, d'inventorier les publics potentiellement concernés par des gratuité. C'est-à-dire que, demain, on ne donne pas une gratuité un peu au doigt mouillé parce que cela nous plaît. Au moins, tout le monde était protégé, y compris les services. On identifiait les publics potentiellement concernés par ces programmes spécifiques et ont précisait les modalités de fixation d'un prix d'entrée quand c'est une programmation proposée, en l'occurrence, par le conservatoire. Je trouvais les deux dispositions intéressantes parce qu'elles protègent tout le monde, à la fois les élus et les services dans leur pratique. Après, je sais pas si c'était véritablement mal rédigé. On aurait pu le reprendre. Mais, voilà, je trouvais les termes, en tout cas, intéressants.

Madame la Maire
Je vous propose de regarder ce qu'il en est par rapport à ce que vous soulevez et puis, si besoin, on adoptera un amendement pour ce règlement.

Madame FRESNAULT
Le mail que vous avez reçu de ma part visait à attirer votre attention. On vous avait adressé l'ancien règlement dans lequel on avait greffé des ajouts qui rendaient illisibles le document. D'où la nouvelle version qui est quand même un peu plus lisible. Il n'y avait pas d'autres intentions.

Monsieur SILLY
J'avais bien compris que c'était une version de travail qui nous avait été présentée en commission, sur laquelle on a pu échanger. Vous avez apporté la précision qu'il y aurait des modifications et qu'on rebasculerait des articles pour qu'ils soient plus lisibles. C'est juste que ces deux points, on ne les retrouve pas à la fin. Et que je les trouvais, même si cela pouvait supposer une réécriture, assez intéressants. Je pense que l'on peut reprendre ce point là, peut-être, à l'avenir, et regarder.

Madame la Maire
On va regarder parce qu'il semble qu'il faille croiser avec le contenu de l'article 5 où on retrouve certains éléments. Mais on recroisera cela plus tard. Et puis, si besoin, on proposera un amendement à ce règlement. Cela vous va, Monsieur SILLY ?

Monsieur SILLY
Cela me va parfaitement. Du coup, on va voter pour cette délibération avec cette petite clause de revoyure juridique ou sémantique.

Madame la Maire
Ça marche. Donc, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté à l'unanimité. Je me réjouis que, désormais, on puisse réserver ses places à La Passerelle en ligne, et qu'on puisse continuer à le faire en présentiel, bien évidemment.
Pour l'instant, je précise que les horaires de billetterie en présentiel ne bougent pas. Et on va voir comment l'ouverture de cette billetterie en ligne impacte les choses, voir s'il y a des créneaux qui s'avèrent, du coup, totalement inutiles. On regardera. Mais je tiens à ce qu'on garde une billetterie de guichet, somme toute ; et y compris une heure avant le spectacle, bien entendu.

Adopté à l'unanimité.

7) Centre culturel La Passerelle - actualisation des tarifs de prestation de bar

Mme CANETTE, Maire, expose

Par délibération du lundi 25 juillet 2016, le Conseil municipal a adopté les tarifs actuellement en vigueur concernant la vente de boissons et de friandises au bar du centre culturel La Passerelle.
Au vu des demandes récurrentes des usagers et après une fermeture momentanée du bar, celui-ci sera de nouveau ouvert pour la saison 2023/2024.
Le placement numéroté favorisera la fréquentation du bar dont l'offre évolue qualitativement.
Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la grille des tarifs actualisés.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Culture - Sports Handisports - Évènements - Patrimoine historique du 3 juillet 2023,
Vu l'avis de la commission des Finances – Ressources humaines du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- adopte la grille de tarifs ci-dessous à partir de la saison 2023/2024 :

Désignation	Prix de vente TTC
Eau plate 50 cl	1.50€
Eau gazeuse 50 cl	1.50€
Soda, jus de fruits ou bière sans alcool	2€
Bière pression 25cl (fût de 6 litres)	3€
Bière bouteille 33 cl	4€
Pétillant 75 cl Coupe pétillant 12 cl	12€ 2€
Boisson chaude (café, thé, chocolat)	1€
Viennoiserie, barre céréales, barre chocolat, etc...	1.50€
Biscuits apéritifs (chips, cacahuètes, etc.) le sachet	2€
Planche apéritif (charcuterie, fromage, légumes à croquer)	7€

Madame la Maire
Ils avaient été fixés en 2016. On avait des demandes récurrentes des usagers sur le fonctionnement de ce bar qui avait été fermé, qui ne fonctionnait plus. On le rouvre pour cette saison. Donc, non seulement on pourra réserver son billet en ligne, mais en plus on pourra boire un coup en attendant que le spectacle démarre, ou après. Et, donc, il nous faut réactualiser la grille de tarifs. Vous avez le tableau qui est dans la délibération. Evidemment préciser qu'il n'y a pas d'alcool fort, qu'on est sur de l'eau, des jus de fruits, des sodas, de la bière sans alcool. Il y a de la bière, du pétillant et puis, sinon, des boissons chaudes. Et sur des tarifs raisonnables, je crois. Y a t-il des questions ? Je suppose que non.
On passe au vote. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est adopté à l'unanimité. Merci pour la convivialité à Fleury-les-Aubrais, dans nos salles de spectacle.

Adopté à l'unanimité.

TRANSITION ECOLOGIQUE

8) Budget Demande de subvention au titre du Fonds vert - parc des sports Jacques Duclos - passage du terrain de sport Albaladéjo en led - ajustement du montant de l'opération et de la demande de subvention

M. FOURMONT, Adjoint, expose

Par délibération du 22 mai 2023, le Conseil municipal a sollicité une subvention auprès du Fonds Vert pour son opération de passage en éclairage led du terrain de sport Albaladéjo.
Le montant prévisionnel de l'opération s'élevait à 95.000,00€ TTC, soit 79.166,67€ HT.

Le coût définitif de l'opération s'élèvant à 65.926,80€ TTC, soit 54.939,00€ HT, il convient de modifier le montant de la subvention sollicitée. La Ville de Fleury-les-Aubrais sollicite donc une subvention à hauteur de 80 % de ce montant, soit 43.951,00€.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la Loi de finances n°273 pour 2023 portant création du Fonds vert,

Vu la délibération n°2023/054 du Conseil municipal du 22 mai 2023 portant demande de subvention au titre du Fonds vert pour le passage du terrain de sport Albaladéjo en led,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- approuve le nouveau plan de financement de l'opération de passage en éclairage led du terrain de sport Albaladéjo.

- demande une subvention à hauteur 80 % au regard du coût ajusté de l'opération,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer tous les documents y afférents.

Monsieur FOURMONT
Dans le cadre du plan de sobriété engagé par la Ville, a été fléché, identifié le stade Pierre Albaladéjo, sachant que les stades de sport sont très consommateurs. Et donc le passage à LED se fait sur cet équipement. D'ailleurs, actuellement, l'éclairage est fait, en sachant que ça touche aussi l'athlétisme sur l'autre partie. On est à hauteur de 66 000 euros. Je vous épargne les virgules. Et autour de 43 000 euros pour une demande de subvention auprès du Fonds vert du ministère de la transition et des territoires. Sachant que c'est à hauteur de 80% de la somme totale. Et de rappeler, également, que nous sommes sur 53% d'économies d'énergie et que nous étions à peu près à 16 000 kilowatts heure à l'année. Et que nous allons passer à 7 500.

Madame la Maire
C'est bon pour la planète et, puisque c'est une demande de subvention, c'est bon pour nos finances.

Madame COULON
Je voulais juste rajouter qu'il y a tout Duclos qui sera mis en LED. Il n'y a pas seulement Albaladéjo, il y a aussi le chemin d'arrivée. Il y aura, derrière, l'entrée. L'anneau, devant. La descente de Michel Bernard et le stade athlétisme. Donc tout Duclos sera en LED.

Madame la Maire
Je ne sais pas si cela appelle des questions. On peut passer au vote. Oui, là, c'est vraiment la demande de subvention. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

COMMANDE PUBLIQUE

9) Modification de la convention de partenariat entre la Ville et l'EPA à vocation médico-sociale (EHPAD) de Fleury-les-Aubrais

Mme CANETTE, Maire, expose

Par délibération du 29 août 2022, le Conseil municipal a conclu une convention de partenariat avec l'EPA à vocation médico-sociale de Fleury-les-Aubrais.

Cette convention a pour objet de permettre à l'EPA d'obtenir le concours de la Ville afin de disposer des moyens nécessaires à son avènement.

Ainsi, afin de lui permettre d'assurer son autonomie, l'EPA bénéficie notamment des compétences des services fonctionnels et opérationnels de la Ville pour la gestion financière, la gestion juridique et institutionnelle, l'accomplissement des démarches utiles à l'obtention des autorisations nécessaires, la passation de marchés publics, la construction du futur établissement ou encore le recrutement des agents de l'EPA.

Il convient dorénavant de modifier la convention initiale afin de consolider juridiquement le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée par l'EPA à la Ville en précisant les missions confiées à la Ville et celles conservées par l'EPA.

Il est donc proposé d'accepter la modification de la convention initiale.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'action sociale et des familles,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération du 31 mai 2021 du Conseil municipal portant sur la création d'un EPA à vocation médico-sociale,
Vu la délibération du 29 août 2022 du Conseil municipal approuvant la convention de partenariat entre la Ville et l'EPA à vocation médico-sociale,
Vu la convention de partenariat du 30 août 2022 signée entre l'EPA et la Ville,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 5 juillet 2023,

Considérant que les communes disposent d'une clause de compétence générale pour toutes les matières qui présentent un intérêt public local,

Considérant que le concours de la Ville de Fleury-les-Aubrais à l'EPA est nécessaire pour la réussite de l'implantation d'un EHPAD sur le territoire de la commune,

Considérant qu'il convient de consolider juridiquement le partenariat entre l'EPA et la Ville en explicitant les dispositions relatives à la maîtrise d'ouvrage déléguée par l'EPA à la Ville,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- approuve la modification de la convention de partenariat conclue entre la Ville et l'EPA à vocation médico-sociale de Fleury-les-Aubrais,

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer l'avenant annexé à la présente délibération ainsi que tous les documents à intervenir.

Madame la Maire
Nous passons aux délibérations suivantes. Deux délibérations qui concernent le projet d'EHPAD. Des délibérations, j'allais dire, importantes tant par leur objet que parce qu'elles nous permettent de continuer à avancer résolument et de franchir des étapes importantes pour ce projet, ce dossier de l'EHPAD qui, je vous le disais, avance résolument et sans retard contrairement à ce que je peux lire çà et là. On ne perd pas de temps, y compris les périodes estivales. Cet été a été studieux et fructueux. On va désormais entrer dans une phase

opérationnelle, ça y est, on signe pour une maîtrise d'ouvrage. Avec un coût global qui, comme cela a déjà pu être partagé, notamment en commission, est, j'imagine qu'il y aura des questions là-dessus, plus important que le budget initial qu'on avait évoqué. Les premiers chiffrages, mais j'y reviendrai, étaient, comment je peux dire ça, sous-évalués. Et puis, en plus, j'y reviendrai, la crise est passée par là.
Tout cela a pu être partagé avec les partenaires institutionnels qui travaillent avec nous. Et on a tous, je le disais, continué à travailler pendant l'été, après les phases de mandatement de l'EPFLI pour acquérir le foncier, après les études sur le bâti actuel, pour voir si on partait dans une perspective de rénovation ou si l'on détruisait et on refaisait. Après avoir bâti des scenarii énergétiques, après avoir travaillé sur les attendus des partenaires parce que, pour qu'ils contribuent, il faut qu'on réponde à leurs attendus, notamment le Département et l'ARS. Et puis, sur l'élaboration d'un chiffrage responsable, on arrive à une bonne nouvelle qui est que le budget et la participation des uns et des autres à ce budget d'investissement est en phase de stabilisation définitive. Mais on pourra, très prochainement communiquer là-dessus.
Je vous le disais, on a un budget investissement, aujourd'hui et, parce que c'est lié, évidemment, une projection de coût de journée. Ce coût global fait qu'il y a une partie qui va être financée par les contributions des uns et des autres.

Il faut se dire, on le sait aujourd'hui, qu'il faudra que la Ville contribue sur le budget investissement. Donc la Ville, le Département, l'ARS, mais on est allé chercher, aussi, la Région, la Métropole. Le coût de l'investissement est financé à la fois par la contribution des uns et des autres mais aussi par un emprunt qu'il convient de rembourser. Et, cet emprunt, il impacte le prix de journée. Et pour que le Département nous dise : « Banco, on y va, et on contribuera financièrement à l'accueil des personnes qui seront dans l'EHPAD », il faut que ce coût de journée soit acceptable. Donc, plus l'emprunt est élevé, plus le coût de journée est important et plus on dépasse des seuils que le Département peut accepter, mais qui soient aussi supportables pour les Fleuryssois. On est dans des exercices d'équilibre qui ne sont pas simples, qui méritent qu'on regarde les choses au plus près, pour avoir des chiffrages sérieux. Les premiers chiffrages sur lesquels on s'est appuyés, naturellement, puisque, quand on est arrivé aux affaires, on avait des études qui avaient été faites par le Département, validées par la Municipalité de l'époque. Et, quand on regarde d'un peu près, un projet à 10 millions d'euros, cela ne passe pas, cela n'existe pas. Et, en plus, sont passées par là l'inflation, la crise énergétique, avec l'explosion des coûts de l'énergie, donc de fonctionnement, qui influent sur le prix de journée. Mais aussi sur le coût des travaux. Parce que, quand il y a des travaux, les coûts de l'énergie, cela compte aussi ; les taux d'intérêt, les coûts de matériaux. Bref, on est sur des économies d'échelle, qui sont différentes et qui nous auraient rattrapés, d'ailleurs. Si l'on avait chiffré avant, cela nous aurait rattrapés avec des avenants au contrat. Du coup, autant qu'on ait le bon chiffrage d'emblée.
Donc, je le disais, les équilibres sont aujourd'hui trouvés, ils sont en train de se finaliser. Il y a des choses, pour respecter les uns et les autres, on ne peut pas les annoncer tout de suite. On fera les annonces en temps et en heure. Pour l'instant on est sur deux délibérations qui s'articulent. La première qui vient, comme c'était prévu quand on a fait cette convention, qui lie la Ville et l'établissement public autonome qui portera l'EHPAD, qui vient donc préciser le mandat qui est délégué à notre commune. C'est la révision de l'article 4. Et puis, une seconde délibération qui vient, comme il est prévu que ce soit le cas dans la convention qui fait l'objet de la première délibération, valider le choix du cabinet pour la maîtrise d'œuvre qui a été adopté en Conseil d'administration de l'EHPAD la semaine dernière et qui nous permet de continuer à porter les choses.

Donc, une délibération administrative qui précise la mission de la Ville pour le compte de l'EHPAD. Et puis, une délibération importante, concrète, qui vient dire « voilà, l'EHPAD a choisi tel prestataire pour la maîtrise d'œuvre. Et, donc, puisque nous sommes mandatés par l'EHPAD pour la maîtrise d'ouvrage, nous actons ce choix et nous portons pour le compte de

l'EHPAD étant entendu que ces sommes seront, comme convenu, remboursées à la Ville une fois que les subventions auront été touchées.

Donc la première délibération est une modification de la convention de partenariat entre la Ville et l'EHPAD et l'établissement public autonome à vocation médico-sociale et qui a pour objet le portage de l'EHPAD Cette délibération avait été adoptée en 2022 et, aujourd'hui, il s'agit, comme prévu, de la préciser, avec cette modification de l'article 4. Vous avez les modifications en annexe. On précise l'objet de la maîtrise d'ouvrage. On savait qu'il s'agissait d'un EHPAD, mais, là, on précise réhabilitation et extension, ce qu'on n'était pas capable de préciser quand on avait fait la convention. Réhabilitation et extension de l'EHPAD sur le domaine de Longuève, à Fleury-les-Aubrais, et les attributions du mandataire, définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié, exécuté. Préparation, passation, signature, après approbation du choix de l'attributaire, du marché public de maîtrise d'œuvre ainsi que le suivi de son exécution et de l'ensemble des marchés de services fournitures nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage. Approbation des études d'avant-projet et des études de projet du maître d'œuvre. Préparation, passation, signature après approbation du choix des attributaires par l'établissement public des marchés publics de travaux ainsi que les suivis de leur exécution. Versement de la rémunération du maître d'œuvre et le paiement des marchés publics de travaux ainsi que l'ensemble des marchés de services et fournitures nécessaires à l'achèvement de l'ouvrage et de la réception de l'ouvrage.

Avant de vous posiez votre question, j'ai oublié de remercier, évidemment, l'ensemble des partenaires. Je le ferai quand on pourra communiquer plus avant. Mais je veux remercier sincèrement l'ensemble des services qui se mobilisent sur ce sujet parce que c'est un sujet à la fois complexe et unique. Cela ne s'est jamais fait à Fleury, d'une part, et cela ne se fait pas, aujourd'hui, en France, la création d'un établissement public qui porte un EHPAD c'est un objet non-identifié. Utile mais non identifié. Ce n'est pas simple. Et je dois dire que même quelques partenaires nous regardaient un petit peu en disant : « Est-ce qu'ils vont y arriver ? ». Et, aujourd'hui, je vois un grand respect dans leur regard quand on conduit les réunions. Donc, un grand merci aux services. Tous, que ce soient les finances, que ce soit le patrimoine bâti pour conduire les études, que ce soit le service des solidarités pour définir le cahier des charges. J'en oublie encore. Que ce soit le juridique, bien évidemment. Et puis la direction générale qui suit cela de très près et articule toutes ces compétences.

Monsieur KUZBYT
Peut-être allez-vous, pouvez-vous deviner le contenu de notre première prise de parole ? En tout cas, vous allez pouvoir vous en satisfaire puisque, nous, nous exprimons notre satisfaction.de voir à l'ordre du jour cette modification de la convention de partenariat entre la Ville et l'EPA. Elle est présentée dans la délibération comme ayant pour objet de “consolider juridiquement le mandat de maîtrise d'ouvrage délégué par l'EPA à la Ville de Fleury-les-Aubrais”. Cet avenant numéro un, donc modifie la convention qui a été votée il y a maintenant quasiment un an, à un jour près, le 29 août 2002. A l'époque, nous avions été extrêmement critiques sur la rédaction de cette convention. Sur son contenu, et, notamment nous avions indiqué que, selon nous, elle portait des risques juridiques importants et en particulier sur la répartition des rôles entre le mandataire et le mandant. Il s'agit d'une très grosse opération. Donc, c'est 10 millions d'euros, un peu plus en tenant compte de l'acquisition du terrain. Donc, il s'agissait, pour nous, d'une certaine manière, de protéger notre commune, en s'assurant que la convention entre les deux parties était, le plus possible, juridiquement bien ficelée. Nous avions ainsi refuser de voter cette délibération, à l'époque, puisque nous nous étions abstenus, en indiquant, et je peux même relire notre notre compte-rendu de l'époque « compte tenu des risques juridiques que nous mesurons de notre côté, nous ne voulons pas être associés à une convention qui pourrait finalement poser des difficultés. C'est pourquoi nous préférons nous abstenir. » C'était il y a un an, Nous sommes très heureux, aujourd'hui, que vous nous

présentiez un avenant qui précise les rôles des uns et des autres et des deux parties en particulier. Après, nous avons quelques questions parce que, dans la répartition des rôles, les choses ne sont pas forcément très claires. Par exemple, nous avons du mal à comprendre qui est le pouvoir adjudicateur. Puisque est indiqué le CA de l'EPA. Bien que ce ne soit pas écrit en toutes lettres. La question qu'on pourrait se poser... Non, du coup il n'y a plus de questions si vous avez répondu à la question... C'est le CA de l'EPA qui est le pouvoir adjudicateur et ce n'est pas la Ville de Fleury-les-Aubrais ni sa maire. C'est la première question, mais peut-être y en a-t-il d'autres. Nous aurons des observations, ensuite, à faire.

Monsieur VITEUR
Concernant cette convention, justement, le constat de la modification, comme le dit mon collègue Monsieur KUZBYT, effectivement, à un an de la convention, le fait de préciser les missions et que cela arrive, on s'en satisfait également. En parlant de ça, on voulait profiter justement de cette délibération par rapport à la première convention pour savoir si on pourrait avoir, du fait que toute la répartition des différentes missions est un peu plus claire aujourd'hui, je suppose qu'il y a un bilan de fait sur un bilan d'activité de la mise à disposition de la Ville des moyens, etc, depuis la création de l'EPA. Du coup, est-ce qu'on pourrait avoir un retour là-dessus qu'on n'a pas eu commission sur justement ces répartitions. Cela devait arriver si modification il y avait. Il y a modification ce soir. Du coup, est-ce qu'on pourrait avoir un retour, un bilan d'activité sur les différentes missions réparties entre la Ville et l'EPA ?

Madame la Maire
D'accord. Je vais essayer de répondre à votre question. Merci pour ce satisfecit. On savait qu'on aurait à préciser la convention. Alors, oui, il y a des choses qu'on aurait pu préciser d'emblée qu'on aurait pu être amené à modifier. Ce n'était pas un sujet à l'époque. Je savais que cette convention allait être amenée à être précisée pour fixer plus précisément les attributions du mandataire au fil des besoins. Donc, on y est, là.
La deuxième chose, oui, le pouvoir adjudicateur, c'est le CA de l'EHPAD. Conformément à son statut. Et, nous, puisque nous sommes mandatés pour mettre en œuvre, on reprend le choix de l'attributaire dans la délibération qui va suivre. C'est ça la mécanique.
Troisième chose, pour le bilan de l'activité, en fait, sur la répartition, c'est pas bien compliqué puisque l'EPA n'a d'existence, pour l'instant que son conseil d'administration. Et c'est la Ville qui fait. Les services de la Ville. Peut être que votre question c'est de savoir si, en termes de volume horaire, de moyens consacrés, on dépasse le nombre d'heures qui étaient établies forfaitairement avec des bouts d'ETP. Je peux demander qu'on regarde ça. On ne l'a pas regardé. Après, c'était, si je me souviens bien, vous savez, on avait des 0,2 ETP sur telle compétence, parce qu'on s'était dit que c'était compliqué, déjà, de mettre quelqu'un qui fasse un bout de ci, un bout de ça, et que ça pouvait bouger, aussi, au gré des moments de l'avancement du projet. C'est vrai qu'on a des moments où ça va être le service patrimoine bâti qui va être mobilisé quand on se dit qu'il faut regarder à la louche combien cela peut coûter si on fait des maisonnées de tant de lits, si on rajoute une blanchisserie, la cuisine centrale, etc. Quand on est dans les élaborations des conventions, c'est le service juridique qui va être plus mobilisé. On peut essayer de regarder mais tout ça est, en même temps, une matière vivante, très vivante. Mais, après, oui, on pourrait regarder. Si on se rendait compte d'un décalage, cela voudrait dire qu'il faudrait faire un avenant à la convention pour augmenter ou baisser - je ne pense pas - mais augmenter les volumes horaires consacrés et avoir une rétrocession à la Ville qui soit plus importante. Mais vous avez raison, c'est peut-être important, aussi, de regarder pour voir si cela n'entraîne pas, comme je crois, certains disaient qu'il fallait y être attentif, un surcroît de travail qui serait difficilement absorbable par les équipes. Il faut y être attentif, aussi. Mais, globalement, en tout cas les interlocuteurs que j'ai la chance d'avoir autour de moi, les collaborateurs, je les sens plus, comment dire, embarqués par le projet qu'acculés par le travail. La question c'est que, donc, je voudrais juste qu'on puisse se dire si c'est possible ou pas de regarder si l'on est au-delà de ce qui était prévu et fixé à la convention pour voir s'il n'y a

pas une surcharge de travail pour nos agents. C'est bien ça, la question ?

Monsieur VITEUR
Au-delà de ça, c'était surtout avoir un petit un petit retour, du coup, un bilan un an après la signature de cette convention sur laquelle, à l'époque, on avait aussi émis pas mal de réserves. Donc avoir un retour sur, justement, la mise à disposition de la Ville en termes, effectivement, d'horaires, de personnel ou autre. Pour pouvoir dire si l'on dépasse une charge de travail, pour se donner au moins une idée, un an après de ce que ça donne.

Madame la Maire
D'accord. On verra pour que le retour vous soit fait en commission dans ce cas-là. Très bien.

Monsieur KUZBYT
Il n'y a pas de question particulière. Simplement, vous avez évoqué l'avancée des travaux, si je puis dire en utilisant l'expression « sans retard ». On a quand même le sentiment, nous, que, au au fil de l'eau, il y a quand même quelques décalages dans les calendriers prévisionnels.

Madame la Maire
Je vais vous répondre.

Monsieur KUZBYT
Il n'en reste pas moins que, quand on compare, année après année, les prévisions, ce décalage, il est bien réel. Mais, en même temps, il faut être réaliste, on peut comprendre que tel dossier ne se gère pas en claquant des doigts comme vient de le dire Monsieur LEFAUCHEUX. Bref, moyennant quoi, moi, je m'interroge sur d'éventuels futurs avenants à cette convention, et notamment, je m'interroge sur l'absence d'annexes financières. Vous avez évoqué, enfin, non, justement, vous n'avez pas évoqué le montant global de l'opération. Pour l'instant, ça semble devoir rester non-public, on va dire. Mais il n'en reste pas moins que, au travers de cette convention, c'est bien le budget de la Ville qui va la porter, cette opération..

Madame la Maire
Temporairement.

Monsieur KUZBYT
C'est bien le budget de la Ville qui va procéder aux dépenses, même si c'est temporaire. Et, donc, il y a des impacts, d'ailleurs, sur la préparation d'un budget, notamment sur celui de 2024. Je pense qu'on va avoir un sacré impact. Ce sera peut-être plus 2025. Donc, je m'interroge sur l'absence d'annexes financières et je pense que nous serons amenés à revenir sur ce sujet parce que dans ce type de montage, à savoir une délégation de maîtrise d'ouvrage, elle doit avoir un caractère obligatoire et être votée par le Conseil municipal. Ensuite, sur l'aspect purement technique du portage dans les comptes de la Ville. Je viens d'évoquer le portage sur le budget et, peut-être vous souvenez-vous qu'une fois, en commission des finances, mais aussi au sein de cette enceinte, je m'étais interrogé, et je m'interroge une troisième fois sur la pertinence de faire porter dans le budget de notre commune l'opération. Puisque, à mon sens, elle devrait plutôt être portée dans ce que l'on appelle une opération au nom et pour le compte de tiers, ce qui a pour bénéfice de ne pas plus interférer dans notre propre budget. Là aussi peut-être que nous aurons l'occasion d'y revenir dans les années qui viennent.

Madame la Maire
Cette dernière position, c'est la vôtre depuis longtemps. C'est un sujet que vous évoquiez régulièrement. Selon l'analyse juridique il n'y a pas de difficulté avec la manière dont nous procédons actuellement. Pour ce qui est des annexes financières et des montants, j'allais dire,

oui, il n'y a pas d'annexes financières mais, en même temps, pour ce qui est des montants, on a quand même une première indication avec la délibération qui va suivre puisque l'on a un montant pour le marché de maîtrise d'œuvre et que, en général, il y a un ratio avec le montant des travaux. Donc on a déjà des indications sur le montant des travaux. On est sur un montant d'opération, je vous le disais, qui est beaucoup plus que 10 millions d'euros. C'est pour cela que l'on est allé chercher tous les partenaires. Mais, je le redis, la Ville portera temporairement mais, au regard de l'importance du coût global de l'opération, la Ville aura à s'investir également. Et, cela, évidemment, cela impactera aussi la construction budgétaire des années à venir. Je l'ai dit précédemment.

Monsieur KUZBYT
Quand vous disiez : « La Ville s'investira sur ce projet », c'est budgétairement, financièrement ?

Madame la Maire
Absolument.

Monsieur KUZBYT
C'est-à-dire qu'il y aura un coût final pour la commune ?

Madame la Maire
Absolument.

Monsieur KUZBYT
C'est nouveau.

Madame la Maire
Oui. C'est-à-dire que quand on passe d'un chiffrage initial qui, encore une fois, s'appuie sur des études que je n'invente pas, que j'ai là, quand on part d'un projet, d'un chiffrage initial à 10 millions d'euros, et qu'on dépasse largement dans le chiffrage final et qui n'est pas ni fantaisiste, ni luxueux... on ne fait que répondre à un cahier des charges qui est établit par l'ARS et le Département. On regarde les mètres carrés, etc. Cela dépasse les 15 millions d'euros. On est même à 17. D'accord ? Donc, quand on passe de 10 millions à 17 millions et même un petit peu plus, il faut aller chercher des partenaires pour que tout le monde s'engage et on ne peut pas aller chercher des partenaires en disant que tout le monde s'engage sauf la Ville qui porte le projet. C'est ça qu'on est en train de stabiliser. Et on l'évoquera au moment du budget, bien évidemment. Vous comprenez bien que, à la fois, pour trouver cet équilibre, cette articulation entre les contributions des uns et des autres, dont la Ville, le recours à l'emprunt, par l'établissement, pour arriver à un prix de journée acceptable, à chaque fois qu'on joue sur un curseur, cela bouge le reste. C'est comme un domino. Donc, je vous dis aujourd'hui qu'on boucle. C'est bon, on va boucler.
Mais, si je vous donne des chiffres qui peuvent bouger. Alors ça peut paraître énorme, je vais vous dire à quelques 200 000 ou 300 000 euros pour l'un ou pour l'autre, mais ça impacte les prix de journée et je ne vais pas annoncer des sommes avant qu'elles soient fixées. Je cherche à respecter les partenaires. Donc, je ne peux pas vous donner le montant final de la contribution de la ville de Fleury à quelques centaines de milliers d'euros, parce que je ne peux pas, aujourd'hui, vous dire : « La Région cela va être tant précisément, le Département... », en tout cas pas pour l'ensemble des partenaires. Donc, on va communiquer en temps et en heure, très prochainement, mais j'attends que les choses soient écrites et stabilisées.

Monsieur KUZBYT
OK. Merci beaucoup, Madame la Maire, pour ces précisions. Je vais en apporter moi-même, une précision, c'est que, nous, groupe d'opposition écologie et citoyenneté, nous découvrons ce soir que la Ville devra contribuer au financement de l'EHPAD. Cela n'a jamais été évoqué

dans nos instances, au sein des commissions. Ni même en commission générale. Nous le découvrons ce soir.

Madame la Maire
Et, en même temps, c'est une question budgétaire qui sera évoquée au moment de la construction du budget.

Monsieur KUZBYT
Mais c'est ce soir que nous votons un avenant à une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage. C'est quand même quelque chose d'important.

Madame la Maire
Oui, c'est important.

Monsieur KUZBYT
Et l'observation que je faisais sur l'annexe financière devient d'autant plus prégnante.

Monsieur LACROIX
Monsieur KUZBYT**,** vous avez raison, mais si je peux repréciser, vous parliez de budget tout à l'heure, en me regardant. Il faut quand même se souvenir que nous avons 470 000 euros au PPI et budgétés sur 2023 dans le cadre de l'EHPAD et 1,5 million d'euros par la suite. C'est-à-dire qu'on a 1,9 million, au PPI, budgété sur 2023 - 24. On n'a pas rien. C'est-à-dire que l'on ne découvre pas. On a une somme qui est prévisionnelle. Certes, c'était une somme de portage, on est d'accord. C'était prévu comme du portage. Effectivement, Madame la Maire vous l'a expliqué, les choses ont quelque peu évolué, notamment avec les discussions avec nos partenaires et notamment par rapport aux coûts qui ne sont pas les mêmes que ce que le projet initial aurait pu le laisser supposer. Donc les choses avancent mais c'est pas comme si on découvrait qu'il fallait mettre de l'argent. A minima il fallait qu'on en avance. Donc, on avance 1,9 million d'euros de toute façon, a minima, puisque, globalement, l'achat du foncier plus les frais de portage par l'EPFLI, on se rapproche de, 2,5 millions d'euros. Le foncier, c'est environ 2 millions d'euros et on a sur l'ensemble, en pluriannuel, environ 400 à 500 000 euros de frais de portage. Et, quand on dit frais de portage, cela inclut des frais de gardiennage et d'entretien. Après, qu'il y ait un montage qui soit quelque peu différent, en tant qu'adjoint aux finances, j'aurais préféré qu'on puisse obtenir l'intégralité des financements par nos partenaires ou par d'autres partenaires. Il semble que, au vu des sommes, ce ne soit pas le cas et les choses sont assez claires. Enfin, Madame la Maire, je m'excuse de le dire mais, en gros, si on ne monte pas dans l'opération, si on ne monte pas dans le train, l'EHPAD ne se fait pas.

Madame la Maire
J'ai été très claire. Quand le budget initial est chiffré par une étude, on ne l'a pas sorti comme ça, c'est pas nous qui avons fait les premiers chiffrages, 10 millions, qu'on regarde de près, et qu'on passe à 17, on peut aller chercher les partenaires. C'est ce qu'on fait. Parce qu'il n'est pas question que la Ville rajoute 7 millions d'euros, bien évidemment. Mais, en même temps, on ne peut pas aller chercher les partenaires en disant : « Mais nous, on ne bouge pas une oreille ». Ce n'est pas possible, ça n'existe pas. Je tiens à préciser que la réalité du chiffrage, au gré des études, n'a jamais été cachée. Elle a été partagée en commission. Bien sûr que si. Je crois même que je peux vous donner la date de la commission, puisque Madame BORGNE vous en a fait état.

Monsieur VITEUR
Madame, il nous a été donné le chiffre de 16 millions d'euros. On n'a eu aucune explication sur le montage. C'était une precision que je voulais vous demander ce soir, mais on ne l'aura pas, cela a été précisé juste avant. Et c'est tout ce qui nous a été annoncé.

Madame la Maire
Donc, on est bien d'accord que le fait qu'on ne soit pas 10 millions, c'est pas une nouvelle ?

Monsieur VITEUR
On ne le découvre pas. Maintenant, on n'avait pas d'explication financière, ni pour les subventions. C'était d'ailleurs ma question au mois de mai, que je n'ai pas pu poser.

Madame la Maire
C'est très simple. Encore une fois, l'équilibre, il est entre ce qui fixe aussi la nécessité de contribution des uns et des autres. Parce que l'on pourrait dire, c'est très simple, un EHPAD, vous le construisez, vous dites : « Il n'y a pas de subvention, la Ville ne met pas, le Département ne met pas, la Région ne met pas, on finance tout par l'emprunt ». Et vous avez un prix de journée, j'exagère, mais à 300 euros par jour. Evidemment, personne ne peut y aller. Donc, comment on fait pour ne pas être à 300 euros par jour parce qu' il faut rembourser l'emprunt. Le coût de journée d'un EHPAD, c'est le remboursement de l'emprunt et son fonctionnement. On est d'accord ? Donc il faut, pour avoir un coût de journée acceptable, il faut qu'il y ait des contributions des uns et des autres. Et puis, il faut aussi évaluer ce coût de journée en fonction du coût de contribution. Je vais vous donner juste un petit exemple. Dans le chiffrage initial qui avait été fait, je ne sais plus si ce sont des aides soignantes ou des infirmières qu'il manquait. C'étaient des IDE. Voilà, il y avait des AS, mais il n'y avait pas d'IDE. Cela n'existe pas. Mais, quand on regarde la charge salariale dans le fonctionnement, il n'y avait pas d'IDE. On pourrait très bien se dire : « On reste sur un emprunt ». Mais si, cela a à voir, bien sûr. Ce que vous ne comprenez pas, c'est la mécanique.

Monsieur SILLY
Pardonnez-moi, mais j'ai essayé vraiment de vous suivre, de faire l'effort de vous suivre. On était en train de parler du portage, de l'investissement. Et là, vous me parlez du fonctionnement.

Madame la Maire
Absolument, puisque je vous explique que c'est lié. Pour qu'un EHPAD puisse sortir, il faut qu'il y ait....

Monsieur SILLY
Par rapport au prix de journée. A cet égard-là, et donc de ce que nous aurons à rembourser et donc des conditions de remboursement de l'emprunt.

Madame la Maire
Absolument, absolument. Pour qu'un EHPAD sorte de terre, il faut qu'il y ait un prix de journée qui soit acceptable. Ce prix de journée étant constitué à la fois du coût du fonctionnement et du remboursement de l'emprunt. Il faut donc que le remboursement de l'emprunt soit acceptable comme part dans le prix de journée. Absolument. Oui, c'est ça que je dis. Et accepté par les tutelles. Je vous dis aujourd'hui que les études dont nous disposions, outre le fait que, pour ce qui est coûts de construction, etc, on était à côté, en plus cela s'appuyait sur un modèle qui, même dans le fonctionnement, n'était pas totalement, comment dire... Il y avait quelques trous. Ou, alors, on ouvrait un EHPAD sans IDE. Moi, je ne vois pas comment cela tourne. Je pense qu'on n'aurait même pas le droit. Donc, on a un chiffrage initial à 10 millions d'euros avec un prix de journée acceptable qui ne fonctionne pas. Ça ne marche pas, le modèle. Donc on regarde d'une part quel est le coût de fonctionnement réel et, d'autre part, quel est le coût de la construction, le coût travaux. Uniquement le coût travaux. Et, dans le coût travaux, il se trouve que, outre la question de chiffrage qu'il a fallu corriger au regard de ce qu'on avait, il a fallu aussi l'actualiser au regard de l'augmentation des coûts de travaux, au regard de

l'augmentation des matières premières, elles ont augmenté, suivant les marchés, de 20% quoi. Et donc sans compter le fonctionnement. Mais, même, le coût d'une opération comme ça, on nous dit d'ailleurs aujourd'hui qu'un EHPAD à 10 millions d'euros, ça n'a jamais existé, même à l'époque. Intégrant le foncier, vous avez raison.

Monsieur KUZBYT
Merci beaucoup pour toutes ces explications. On maîtrise un petit peu le modèle économique des EHPAD, mais ce n'était pas l'objet de notre intervention. Nous, ce qui nous surprend, c'est que nous apprenons en Conseil municipal que la Ville apportera sa propre subvention. Et, lorsque nous vous demandons à quelle hauteur, on ne demande pas au centime près, vous êtes incapables de nous répondre.

Madame la Maire
Je souhaite respecter les partenaires. On communiquera très vite et, évidemment, le Conseil municipal reste souverain.

Monsieur KUZBYT
J'ai bien entendu, j'ai bien entendu que vous souhaitez respecter les partenaires, mais c'est bien pourquoi je dis que vous êtes incapable, c'est-à-dire dans l'incapacité, de nous donner un montant. On ne sait pas si c'est 1,5 million ou 2,5. Croyez-bien que cela change un peu la donne. Ce qui est désagréable, c'est qu'on n'ait pas eu un débat en amont. Heureusement que j'ai parlé de cette annexe financière. Finalement, cela permis de tirer, comment dit-on, de tirer le bout de laine, de la pelote de laine, et de tout démêler. Moyennant quoi notre position première mérite d'être revisitée. Et on va vous demander une suspension de séance, s'il vous plaît, de cinq minutes.

La séance est suspendue.

Madame la Maire
Je vous propose une expression par groupe. Et puis on passera directement au vote.

Monsieur KUZBYT
Directement l'explication de vote, peut-être. Après le satisfecit du début de ma première intervention, Madame la Maire, je ne vous félicite pas pour la méthode. Passons maintenant à la sentence. Nous voterons éventuellement, demain, votre projet d'avenant dès lors qu'y sera annexé une annexe financière, ce qui nous permettra de mesurer l'engagement de notre commune et l'engagement des contribuables de notre commune. Autrement dit, nous ne participerons pas au vote si vous ne nous présentez pas une annexe financière ce soir.

Monsieur SILLY
Je vous remercie pour l'échange qu'on a pu avoir au pied des marches de la mairie. Vous n'allez rien découvrir. Sur la 9, juste un petit point d'historique puisqu'il s'agit finalement de proroger une convention que notre groupe a votée favorablement il y a un an en vous disant : « C'est bien, il y a une convention, ça avance ». Et, nous, on veut que ça avance. Le point précédent, quand même... Alors, vous allez dire que que je tourne en rond, mais ça fait du bien quand c'est rappelé, c'est qu'au moment de la constitution de l'EPA, il y avait un certain nombre de fauteuils pour notre Ville. Il y avait 3 fauteuils et on vous avait proposé de participer à ce CA pour qu'on puisse, que les minorités, on puisse être tenu informé du projet au plus près. Cela n'avait pas emporté vos suffrages, malgré nos propositions. Et puis, on avait la promesse qu'on revienne régulièrement en commission vers nous. Je vais parler sous le contrôle des collègues qui y siègent mais les informations en commission et l'évolution du projet, il y a pas grand chose en commission solidarités, il y a pas grand chose. Aujourd'hui, on vient modifier cette convention et finalement la proroger sans avoir, Madame la Maire, un quelconque rapport

d'activité pour qu'on puisse se dire qu'on a engagé les services, nos services municipaux. Et c'est bien là où on a notre intérêt, nous, minorités, c'est de pouvoir contrôler, aussi, le travail qui est mené par l'exécutif. De se dire que les services ont été engagés à telle hauteur et est-ce qu'on est dans les objectifs en termes d'ETP qu'on s'était fixés dans la convention. Quelles ont été les grands marqueurs de cette année, les grandes réalisations ? Je suis là, ce soir, incapable de le dire aux Fleuryssois que je croiserai demain matin en centre-ville en allant faire mes courses ou boire un café, incapable de dire ce que, pendant un an, on a pu accomplir. Et je ne doute pas un seul instant que tout le monde a travaillé dans l'intérêt, ne comptant pas ses heures et étant passionné par un projet, parce qu'on est toujours passionné par un grand projet. Donc, ce soir, nous allons voter favorablement la prorogation de cette convention corrigée ou plutôt sécurisée sur le plan juridique, mais je vous demande, parce que vous devez a fortiori l'avoir puisqu'un jour la Ville refacturera nos heures d'agents passées pour cet EPA, un rapport d'activité sur cette période, août 2022 - août 2023. Et, encore une fois, parce que la marche est lancée, on souhaite que ça avance et, donc, on va voter pour cette modification de convention. Mais on souhaite véritablement ce rapport et un rapport complet de l'activité menée par nos services.

Madame la Maire
Pas de difficulté, Monsieur SILLY. Monsieur CHAPUIS pour le groupe de la majorité.

Monsieur CHAPUIS
Tout d'abord un remerciement pour les services parce qu'on l'a dit, on le partage, c'est un beau challenge et c'est toujours stimulant de faire quelque chose qui n'existe pas. On le disait, construire un nouvel EHPAD, c'est pas quelque chose qui se fait et il y a eu un énorme travail et il y a encore, il est loin d'être fini, un énorme travail des services. Je sais que, à chaque étape franchie, ce sera encore le cas ce soir, selon le vote qui, j'espère, sera favorable, je n'en doute pas, une très belle étape de franchie. Donc je tiens à les remercier. Une pensée, aussi, pour Guylène BORGNE qui profite d'un repos bien mérité et qui a aussi beaucoup travaillé sur ce projet. Encore une fois, elle non plus n'a pas fini de travailler.
D'abord, si vous me permettez, Madame la Maire, un mot un peu personnel en tant que conseiller départemental et adjoint au suivi du plan de mandat, de me réjouir à la fois de l'engagement du Département sur ce sujet. Parce que ce n'était pas gagné d'avance, ça n'entrait pas forcément dans les plans du Département. Donc, cela a nécessité un dialogue qui était déjà entamé mais qu'il fallait confirmer. Les derniers échanges qu'on a pu avoir vont plutôt dans ce sens-là. Et, en tant qu'adjoint de cette Ville en charge du suivi du plan de mandat, de me réjouir de ce que nous nous apprêtons à voter, parce que c'est la concrétisation d'un engagement que nous avions pris d'agir pour la construction de cet EHPAD sur notre territoire et d'agir pour avoir une structure qui soit à l'image de ce que nous voulions pour la Ville, c'est-à-dire une structure ouverte, moderne et à des tarifs qui soient supportables par les futurs habitants de l'EHPAD. Donc, j'entends en effet l'évolution de l'enveloppe que personne ne souhaite. On est toujours embêté quand les enveloppes grossissent. C'est des choses qui arrivent souvent, malheureusement. Là, elle grossit beaucoup et on aurait pu se dire « à un tel montant et qui nécessitera, comme ça a été annoncé, un investissement de la Ville, non, la Ville n'ira pas dessus, ce n'est pas à nous de faire. Au Département, à l'ARS, à l'Etat, aux uns et aux autres de se mobiliser, de trouver ces 16, 17 millions d'euros. Mais, dans ce cas-là, on admet la possibilité qu'il n'y ait pas d'EHPAD, qu'il n'y ait pas cette construction d'EHPAD. Et, donc, là, aujourd'hui le choix qui est à faire n'est pas un choix budgétaire. Le vote qui nous est soumis ce soir n'est pas un vote budgétaire, mais ce vote viendra et il est bien évidemment lié, je comprends les différentes positions sur ce sujet-là, c'est bien évidemment lié. Mais c'est la première étape, ce que nous venons ce soir, de la construction de cet EHPAD que nous souhaitions voir apparaître à Fleury. Cela correspond à nos engagements, ça correspond à ce que ce qui a toujours été notre expression. Il n'y a rien de nouveau dans ce qui est voté ce soir, il n'y a rien de nouveau. Il n'y a rien eu de caché. Il n'y a qu'une nouvelle étape, en

transparence, sur ce qui est fait. La Maire vous a annoncé ce soir, en effet, la nécessité de participer au financement de l'EHPAD, liée aux annonces qu'on vous avez déjà faites sur l'évolution, l'explosion du coût. On ne sera pas à 7 millions d'euros, je crois, de la poche de la Ville, parce que c'est l'augmentation. Je ne crois pas qu'on sera dans ce total-là, je n'espère pas, mais il est inévitable que la Ville vienne mettre au bout. Donc, après, c'est une question de volonté politique, de choix politique. En tout cas, le nôtre est clair depuis la campagne, depuis, même, avant la campagne. C'était déjà l'expression des élus qui sont aujourd'hui dans notre majorité. Il n'y a rien de caché, rien de secret. Il y a juste une nouvelle étape et, en tout cas, je me réjouis parce que c'est une étape très importante pour la Ville. Si cette étape arrive, c'est grâce aux services de la Ville qui ont fait un travail formidable, qui est reconnu de tous, d'ailleurs, et qui fait même modèle pour d'autres territoires. Et, donc, je me réjouis vraiment de ce qui est soumis au vote ce soir. Et, donc, je me réjouis de donner la position de notre groupe qui est de voter favorablement pour ces deux délibérations.

Madame la Maire
Merci, Monsieur CHAPUIS. Et je fais moi aussi un petit salut complice à Madame BORGNE, qui s'est tellement investie sur ce dossier. Nous passons donc au vote. Y a-t-il des non-prises de part au vote ? On va commencer par là. Donc, on commence par la convention. Les votes seront peut être différents. Donc, sur la Convention, y a-t-il des non-prises de part au vote. Trois. Y a-t-il des oppositions ? Abstentions ? C'est donc favorable. A l'unanimité de celles et ceux qui prennent part au vote.

Adopté à la majorité par 31 pour et
3 ne prennent pas part au vote : M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR

10) Maîtrise d'œuvre pour la construction de l'EHPAD - autorisation de signature du marché à l'issue de la consultation par Madame la Maire

Mme CANETTE, Maire, expose

La Ville de Fleury-les-Aubrais est désignée maître d'ouvrage délégué par la convention de partenariat du 30 août 2022 conclue avec Etablissement Public Administratif à vocation médico-sociale de Fleury-les-Aubrais (EPA). A ce titre, la Ville prépare, passe et signe les marchés publics pour la construction du futur EHPAD. Cependant, l'EPA reste décisionnaire quant à l'approbation du choix de l'attributaire des marchés le concernant.
Le projet concerné par la maîtrise d'ouvrage déléguée prévoit l'ouverture d'un établissement de 80 lits et la mise en valeur du parc boisé du Domaine de Longuève.

Ainsi, le 9 février 2023, la Ville de Fleury-les-Aubrais a publié un avis d'appel public à la concurrence pour un marché de Maîtrise d'Œuvre pour la réhabilitation et l'extension de l'EHPAD qui sera situé sur le domaine de Longuève à Fleury-les-Aubrais.

Le Conseil d'administration de l'EPA s'est prononcé le 25 août 2023 pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au Groupement PADW SCOP, pour un montant de 925 125 € HT, soit 1 110 150 € TTC, à l'issue de l'analyse réalisée avec le concours de l'assistant à maîtrise d'ouvrage AVENSIA.

Il convient donc d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à la conclusion et à l'exécution du futur marché de maîtrise d'œuvre, en application de la convention de partenariat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-21-1,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article L2422-6 concernant les attributions du mandataire,
Vu la délibération n°2022/043 du Conseil municipal en date du 30 mai 2022 relative à la délégation de compétences du Conseil municipal à la Maire,
Vu la convention de partenariat signée entre l'EPA et la Ville,
Vu les crédits inscrits pour cette opération,

Vu l'avis de la commission Finances – Ressources humaines du 5 juillet 2023,

Considérant les limites de la délégation accordée à Madame la Maire en matière de commande publique,

Considérant que le concours de la Ville de Fleury-les-Aubrais à l'EPA est nécessaire pour la réussite de l'implantation d'un EHPAD sur le territoire de la commune et que l'EPA lui a délégué la maîtrise d'ouvrage,

Considérant que l'EPA a délibéré sur l'attribution dudit marché,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer les pièces relatives à la conclusion et à l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre conformément à la délibération d'attribution adoptée par le CA de l'EPA.

Madame la Maire
Sur l'autorisation de signature du marché, les éléments qui viennent confirmer l'attribution. Donc, il s'agit de m'autoriser à signer le marché à l'issue de la consultation et de l'attribution par le Conseil d'administration de l'établissement public autonome qui s'est prononcé le 25 août 2023 et qui a attribué ce marché au groupement PADW SCOP, pour un montant hors taxe de 925 125 euros à l'issue de l'analyse qui a été réalisée par les services de la Ville avec le concours de l'assistant à maîtrise d'ouvrage AVENCIA et qui a permis à ce Conseil d'administration de l'EPA de se prononcer. Explication de vote.

Monsieur KUZBYT
C'est une double non-participation. Alors pourquoi ? Parce que, évidemment, dans la continuité de la précédente, mais également parce que, tout à l'heure, vous nous avez dit que c'était l'EPA qui avait le pouvoir adjudicateur. Et, pour nous, il nous apparaît que ce devrait être la présidente du Conseil de d'administration de l'EPA qui devrait notifier aux candidats retenus le marché et non pas à la Maire.

Madame la Maire
Ce n'est pas ce que nous disent les services des marchés publics puisque nous sommes mandatés pour signer et passer les marchés.

Monsieur SILLY
Une nouvelle fois je ne vais pas vous surprendre parce que ce que je vais dire je vous l'ai dit au pied des marches. J'ai décidé d'adopter une nouvelle méthode. Sur ce qui a pu être dit sur la sous-évaluation du projet à l'époque, je veux bien tout entendre, mais ceux qui ont travaillé à la détermination de cette enveloppe à 9 millions d'euros, ce sont nos services municipaux, nos agents municipaux, dont certains sont encore dans la collectivité. Je le dis. Un cabinet, qui est le même qui vous accompagne aujourd'hui. Et les équipes du Conseil départemental. Cela

veut donc dire que toutes ces personnes-là, qui sont quasiment les mêmes aujourd'hui qu'à l'époque, se seraient toutes trompées. Alors moi je veux bien, mais on m'a expliqué il y a quelques mois que je pouvais parfois remettre en cause le travail des services. Je trouve qu'on est un peu là-dedans, là ce soir. C'est le premier point. En admettant que cette évaluation n'était pas bonne, on est en train, vous êtes en train de nous expliquer ce soir qu'on passe de 9 millions d'euros, sur le coût global du projet, à 17 millions d'euros, et vous justifiez ça par le fait qu'on aurait omis, dans le fonctionnement, quelquesdizaines, je suis prêt à l'admettre, quelques dizaines de personnels...

Madame la Maire
C'est un exemple.

Monsieur SILLY
Et sur le dos de l'inflation ? Tout ça a bon dos sur le projet qui, aujourd'hui, a explosé. Mais, pire que ça, ce soir, vous nous demandez de faire un chèque pour la maîtrise d'œuvre, donc pour débuter un chantier, un pilote du chantier, sans être en capacité de nous dire combien le projet, au global, va coûter, quelles vont être les conditions d'emprunt, quel va donc être le prix journalier et, cerise sur le gâteau, vous nous annoncez que la Ville va en avoir pour sa poche. Tout ça sans le moindre débat, sans la moindre participation de notre part au CA de l'EPA et sans aucune information préalable en commission. Je note quand même que vous avez réuni le Conseil d'administration de l'EPA le 25 août. Nous sommes le 28. J'espère qu'a minima votre majorité est parfaitement au courant de ce qu'on est en train de faire et que les élus sont parfaitement éclairés sur ce qu'on s'apprête à faire. Vous nous demandez de signer ce chèque en blanc sans que je sache le plan de financement et que je connaisse ce qu'à la fin, il va rester à charge pour la Ville, et vous nous demandez de délibérer. Eh bien, je suis au regret de vous dire que nous ne pouvons pas participer au débat et que nous ne pouvons pas prendre part au vote. Donc, je serais même à vous conseiller d'ajourner l'adoption et l'examen de cette délibération.

Madame la Maire
Vous avez entendu la position de notre groupe. Je vous redirai que c'est un projet qui me semble majeur, essentiel pour les besoins de la population fleuryssoise.Vous jouez sur les mots, je vous donnais l'exemple des IDE, mais enfin en même temps, le salaire des IDE, comme je vous disais, on est sur 30 ans. C'est pas non plus neutre, c'est pas quelques dizaines de milliers d'euros. Et, ça, vous l'avez bien compris que ça n'était qu'un exemple. Vous avez bien compris, aussi, qu'il y avait d'autres points qui faisaient qu'on arrivait à des chiffrages différents de ce qui avait été donné à l'époque. Moi aussi, je regrette qu'on ne puisse pas sortir un projet à 10 millions d'euros, mais ça n'existe pas. Et, à l'époque, déjà, ça n'existait pas. Alors, encore moins aujourd'hui. Pour moi, ce qui compte, c'est que cet EHPAD puisse voir le jour et il va voir le jour. Et on le redit, Monsieur CHAPUIS l'a dit, mais c'est un vote important aujourd'hui. Oui, quand on passe de 10 à 17 millions d'euros, ce n'est pas les mêmes économies. On va chercher les partenaires. Et, oui, pour aller chercher les partenaires, je l'ai déjà dit, il faut que la Ville montre aussi qu'elle s'investit et je proposerai, en son temps, lors des votes budgétaires, cette participation de la Ville, qui est largement dépendante de l'engagement des autres partenaires. Je vous l'ai dit, mais vous n'êtes pas obligé de me faire confiance, ils sont au rendez-vous. Mais c'est compliqué d'annoncer des chiffres. Alors, certains m'ont dit : « Pourquoi, dans ce cas-là, ne pas reculer à délibération d'un mois ? ». Il se trouve que, en même temps, il faut aller vite parce que, sinon, on va laisser passer le train qui permet de prétendre à ces subventions qui sont en train de s'arrêter, dont une en particulier. Donc on vous donnera des précisions plus fines prochainement sur les participations des uns et des autres. Et, encore une fois, dans ce qu'on vote ce soir, pour l'instant, il n'y a pas d'engagement supplémentaire par rapport à ce qui a été prévu au budget et dans le cadre du PPI.

Monsieur SILLY
Un dernier mot, je vous en remercie. Juste un point parce que l'on vous a souvent entendu, et votre premier adjoint d'aujourd'hui, l'un des leaders de l'opposition de l'époque, parler du discours de la méthode. Enfin, vraiment, et si vous étiez à ma place ?

Madame la Maire
Mais je l'ai été. Et on a voté.

Monsieur SILLY
Si vous étiez à ma place sans aucune information. A cette étape là, Monsieur LACROIX, à cette étape là d'un projet, jamais informé sur un projet comparable à cette étape-là ? Je ne crois pas, Monsieur LACROIX.

Madame la Maire
Je pense qu'on va éviter de parler de la manière dont on nous a parlé de l'EHPAD à l'époque parce que on va vraiment se fâcher, je crois. Et aujourd'hui, encore une fois, il n'y a rien de nouveau et ce qui est annoncée en Conseil municipal et ça me semble bien que ça se fasse en séance publique, que l'ensemble des fleuryssois l'entendent, c'est que, effectivement on n'est pas sur le même chiffrage et que pour que ce projet aboutisse, on est allé chercher des partenaires et la Ville s'impliquera dans cet investissement. On passe au vote. Y a-t-il des oppositions ? Pardon, des non-prises de part au vote ? Très bien. Eh bien, moi, je propose qu'on lève la main pour voter favorablement, pour voir qui est favorable. À l'unanimité des voix exprimées. Merci pour ce beau projet. Encore une fois, un clin d'œil à Mme BORGNE qui, j'en suis sûr, nous écoute. Nous passons aux délibérations suivantes. Monsieur SILLY.

Monsieur SILLY
Je comprenais bien qu'il fallait, un peu gêné, passer vite au vote. Mais, du coup, c'est quoi maintenant ? C'est quoi l'étape d'après ? Les collègues en face ont suggéré une annexe, une annexe financière.

Madame la Maire
Il n'y a pas d'annexe financière aujourd'hui.

Monsieur SILLY
Quelles sont les étapes d'après, à quelle échéance vous serez en capacité de nous présenter un plan de financement, un prix journalier, d'arrêter la contribution de la Ville et d'éclairer les élus pour qu'ils puissent, sur les prochains débats que nous aurons sur cet EHPAD, prendre part, de manière pleinement informée, aux délibérations. C'était le sens de ma question.

Madame la Maire
Dans les semaines qui viennent, on va pouvoir vous faire état des contributions des uns et des autres et de la contribution, que je proposerai, de la Ville de Fleury, que je proposerai au vote de l'ensemble du Conseil municipal dans le cadre de nos échanges, de la construction de notre budget. Évidemment, on vous précisera, puisque les choses seront stabilisées, le prix de journée. Mais je puis vous assurer d'ores et déjà qu'on est sur des équilibres qui font que les partenaires s'engagent. Donc, les annonces dans les semaines qui viennent. Avec peu de « s » à « semaines qui viennent ».

Adopté à la majorité par 26 pour et
8 ne prennent pas part au vote : Mme MULLER, M. SILLY, Mme DINIZ SALGADO, M. VITEUR, M. LE BEUZE, M. BLANCHET, M. KUZBYT, Mme BOUR

FINANCES

11) Budget annexe Vente du livre - approbation du compte de gestion

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

Chaque année, dans le cadre de la règle de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, le comptable public présente les comptes de gestion qui retracent les opérations qu'il a effectuées au titre des différents budgets.
Même si aucun mouvement de crédit n'a eu lieu en 2022 sur le budget annexe « vente du livre », la dissolution de ce budget par délibération du 29 novembre 2021 a conduit, au cours de l'exercice 2022, à l'enregistrement des écritures comptables relatives à cette dissolution, ainsi qu'à la production automatique d'un compte de gestion de clôture.
Il est précisé que le compte de gestion est consultable auprès de la direction des finances à l'Hôtel de Ville.
Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion pour l'exercice 2022 concernant le budget annexe « vente du livre ».

Le déficit de ce budget annexe a été clôturé à hauteur de 25 209.10€ et a fait l'objet d'un transfert sur le budget principal conformément au montant figurant dans la délibération de dissolution du 29 novembre 2021 :

- Résultat à la clôture de l'exercice précédent : -25 209,10€
- Transfert de résultat par opération d'ordre non budgétaire : +25 209,10€

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-31,
Vu le compte de gestion, accompagné des pièces générales, établi par le comptable public pour l'exercice 2022,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- approuve le compte de gestion du budget annexe « vente du livre » dressé pour l'exercice 2022 par le comptable public, qui n'appelle aucune observation particulière ni réserve de sa part.

Monsieur LACROIX
On pensait être débarrassé définitivement de ce budget annexe de vente du livre. On avait mis fin à ce compte annexe. Sauf que le trésorier a continué en 2022 et a tenu un compte de gestion. Du coup, nous demande d'approuver le compte de gestion alors même que nous n'avons pas tenu de compte administratif de ce budget annexe puisque, pour nous il était devenu caduque. Et, donc, il nous faut approuver formellement ce compte de gestion tel que présenté, avec un résultat à la clôture de l'exercice précédent de 25 209,10 euros qui s'équilibre en en dépenses et en recettes puisqu'il a été transféré dans le cadre d'opérations d'ordre.

Madame la Maire
On peut passer au vote. Oppositions ? Abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

12) Actualisation du tableau des emplois

M. LACROIX, Premier adjoint, expose

La collectivité poursuit une démarche systémique de gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs avec un pilotage actif et réaliste des emplois de la collectivité dans une double logique, réglementaire et prévisionnelle.

Le tableau des emplois, en annexe, fixe la liste des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agent.e.s soumis.e.s au statut de la fonction publique territoriale et au droit public et prend en compte les évolutions des services. Pour chacun de ces emplois, il est précisé la filière, la catégorie, ainsi que les grades cibles d'entrée et de sortie. Il est également indiqué si le poste est pourvu à une date donnée.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent.e contractuel.le, quelle que soit la nature des besoins, pour lesquels l'autorité territoriale est autorisée à recruter.

Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agent.e.s contractuel.le.s correspondant à des besoins saisonniers ou tout autre emploi pour lequel la Collectivité peut justifier de la non permanence du besoin.

Les emplois de catégorie B (hors enseignants) et C sont éligibles aux IHTS.

Les emplois d'enseignants artistiques de catégorie A et B sont éligibles aux heures supplémentaires pour les heures d'enseignement assurées au-delà des maximas de service hebdomadaire fixés pour leurs cadres d'emplois. Les agents contractuels peuvent en bénéficier.

Conformément aux obligations réglementaires, la collectivité joint chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante un état de l'effectif du personnel.

Il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois afin de procéder à une actualisation d'ordre statutaire d'une part, et un ajustement des emplois non permanents d'autre part.

Le tableau, en annexe, des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agent.e.s soumis.e.s au statut de la fonction publique territoriale et au droit public, est mis à jour de la façon suivante :

- transformation du poste de responsable de la maison d'Anaïs et Thibault (A3) en poste d'agent.e de bibliothèque (C2) ;
- actualisation des grades d'accès à certains emplois de catégorie A ;
- évolution du nombre d'autorisations d'emploi d'apprentis ;
- ajustement des autorisations de recrutement en accroissement temporaire d'activité ;
- autorisations de recrutement de contractuels sur motif d'accroissement saisonnier d'activité principalement liés à la prise en compte des besoins d'accueils de mineurs.

Vu le Code général des collectivité territoriales, et notamment les articles L2121-29, L2313-1, R2313-3,
Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'avis de la commission Finances - Ressources humaines du 5 juillet 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal :

- approuve la mise à jour du tableau des emplois en annexe au 1er septembre 2023 avec les modifications ci-dessus,

- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

M. LACROIX, Premier adjoint
Alors, là, on est plutôt sur des adaptations administratives. D'une part sur l'actualisation des grades d'accès à certains emplois, sur la catégorie A. Donc, c'est les emplois qui sont soulignés, par exemple, adjoint à la crèche familiale, délégué de protection des données, etc. Donc, on est vraiment sur des problématiques de carrière. On a quand même la transformation d'un poste d'Anaïs et Thibault, qui était agent chargée de bibliothèque dans le cadre de l'évolution du projet de la Ludothèque et donc de son changement de périmètre.
Ce qui est peut-être le plus important derrière tout ça, hormis ces changements qui sont plutôt administratifs, c'est qu'on a choisi, du moins dans le tableau des emplois, c'est toujours un maximum, de passer le nombre d'apprentis de 5 à 7 parce qu'on a quand même beaucoup de demandes en apprentissage. C'était une de nos volontés que la Ville de Fleury-les-Aubrais s'investisse dans l'apprentissage. On a pris 5 apprentis et on est toujours au taquet des demandes. Et, donc, on augmente sensiblement ce nombre pour passer à 7. Peut-être 10, un jour. Mais, en tout cas, en fonction des capacités d'accueil. Et ça reste un maximum, évidemment, réparti sur l'ensemble des services autant que de besoins et de demandes.
Et puis on a, par ailleurs, des ajustements qui sont pour part liés à la réforme de l'éducation, qui sont donc les ajustements sur les vacataires, l'accroissement temporaire d'activité et l'accroissement saisonnier d'activité. Puisque, par exemple, en accroissement temporaire d'activité, on passe de 20 à 25. Et, par contre, on revoit à la baisse le nombre de vacataires puisqu'on en avait 59 auparavant et qu'on passe à 40 puisqu'on a besoin de moins de vacataires dans le cadre de la mise en place de la nouvelle organisation de l'éducation. Ce sont des lignes qui nous permettent d'embaucher sans repasser au Conseil municipal. Donc, on a ajusté ces effectifs de vacation. Voilà pour l'ensemble, globalement, en résumé de ces évolutions sur ce tableau des effectifs.

Madame la Maire
Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ? Pas de question ? Donc, on passe au vote, directement. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

V. Questions diverses

Madame la Maire
Nous passons donc aux questions écrites ou orales. J'ai reçu une question orale qui m'a été adressée par Monsieur LE BEUZE. Je vous laisse nous en donner le contenu.

Monsieur LE BEUZE
Merci. Madame la Maire, Monsieur l'adjoint, je me permets de vous interpeller concernant la réalisation de travaux de voirie à la sortie du tunnel de l'ardoise, à l'angle de l'avenue de Verdun et de la rue Pierre Sémard. En effet, nous regrettons les choix opérés sur cet aménagement urbain pour plusieurs raisons.
La première concerne le choix des matériaux utilisés. Une cinquantaine de mètres carrés de bitume au sol, regrettable pour l'imperméabilisation du sol à cet endroit. Cela génère des

problématiques liées à l'écoulement des eaux et d'infiltration dans les sols. Nous le regrettons.
La deuxième concerne le fait qu'aucune végétalisation n'a été apportée sur ce réaménagement. Cela est très dommageable car la superficie de l'emplacement le permettait, apportant un puits de biodiversité dans une zone très minérale. Cet aménagement paysager aurait pu s'inscrire dans le prolongement de la coulée verte de la rue de Verdun. Nous le regrettons.
La troisième concerne la non prise en compte des trajectoires pour la circulation douce. En effet, même si le nouvel aménagement permet de casser la vitesse des véhicules motorisés tournant à droite à la sortie du tunnel, rue Pierre Sémard, il en est de même pour les circulations douces qui doivent s'avancer davantage dans l'intersection pour pouvoir tourner. Pourtant cet aménagement fait partie du schéma cyclable utilitaire secondaire du plan vélo de la Métropole de 2019 et listé comme aménagement à reprendre. En l'état, ce dernier n'offre pas une meilleure sécurité aux cyclistes souhaitant l'emprunter. Nous le regrettons.
Afin d'illustrer notre propos, on trouve, quelques dizaines de mètres plus loin, une réfection faite par le mandat précédent pour répondre à des enjeux de sécurité routière comparables à l'angle de la rue Jules Guesde. Cette intersection a été refaite avec une trajectoire adaptée pour les cyclistes et un aménagement paysager résiliant du point de vue de l'intervention humaine et de l'usage de l'eau.
En conclusion, même si la réfection de cet aménagement urbain était nécessaire, nous regrettons l'absence de vision écologique, tant au niveau de la végétalisation de l'espace public que de l'amélioration des mobilités douces.
Aussi, nous souhaiterions savoir si cet aménagement a fait l'objet d'une concertation avec les services et les élus fleurissants par la Métropole. Le cas échéant, pourriez-vous nous dire pourquoi ? Pourriez-vous nous indiquer pourquoi le plan vélo n'a pas été mis en œuvre sur cette zone alors que vous indiquez y être sensible et soucieux de son déploiement ? À l'image des regrets formulés par notre collègue Christine BOUR, il y a quelques mois, suite à la requalification de la rue Léon Blum, devenue totalement imperméable et non végétalisée, nous constatons que nos remarques ne sont pas écoutées, encore moins mises en œuvre. Pourriez-vous nous indiquer si une végétalisation hors sol est envisagée ? En vous remerciant par avance de votre réponse.

Madame la Maire
Monsieur le conseiller municipal, donc, il est question des travaux de voirie à la sortie du tunnel de l'ardoise. Je dois d'abord vous préciser qu'ils ont été réalisés non pas à notre demande mais à l'initiative de la Métropole. Mais, évidemment, on a été consultés. Et, d'ailleurs, vous le dites vous même dans votre question, vous le reconnaissez, ils étaient nécessaires. C'est ce que nous a dit la Métropole, pour des questions de sécurité des piétons et des cyclistes, notamment pour une raison précise, c'était la longueur de la traversée piétonne qui était de 25 mètres et qui n'était donc plus aux normes. L'enjeu, c'était de réduire la traversée piétonne. Donc il ne s'agit pas d'une requalification de voirie. Je sais que ça peut ressembler à ça parce qu'il y a du goudron qui a été coulé, mais on est vraiment sur un aménagement au service de la sécurité routière et rien d'autre, rien de plus, j'allais dire, même si la sécurité routière, ça compte. Cet aménagement consiste en la reprise du trottoir pour l'élargir. On a simplement élargi le trottoir, de manière à réduire la longueur de la traversée en réduisant la chaussée. Donc, on a remplacé de la route par du trottoir. Tout simplement. Ce qui permet, outre de réduire la longueur de la traversée, de resserrer l'angle pour les véhicules, de manière à diminuer la vitesse lors de la giration comme on dit, quand ils tournent. Cela les oblige à aller moins vite. En cela, je pense que c'est non seulement bien pour les piétons et aussi pour les vélos que d'avoir des véhicules qui tournent moins vite à cet endroit-là.
Comme vous, j'aurais préféré, nous aurions préféré, effectivement, qu'une végétalisation puisse être intégrée. Mais, je le dis, ce n'était pas l'enjeu. Il ne s'agit pas d'un réaménagement urbain comme vous le dites dans votre question. Ce n'est pas pour polémiquer, je comprends qu'on emploie ce terme. Mais, en fait, encore une fois, c'est juste un aménagement de sécurité

routière. Mais, évidemment, cette végétalisation, elle ne pouvait se faire que dans le cadre d'un véritable projet de requalification et non d'un simple aménagement de sécurité routière puisque, notamment, on a de nombreux réseaux qui passent sous cette zone, cette surface goudronnée. On notera toutefois que la surface goudronnée n'a pas été augmentée.
Je note aussi que l'adjoint qui a suivi le dossier, Monsieur LACROIX, a demandé, et Monsieur FOURMONT aussi, qu'on retravaille la végétalisation en face, sur la place Jean Zay. Et puis, j'en discutais avec les services, notamment dans la suite de votre question, il faut qu'on regarde ça, on pourrait regarder comment on peut avoir une végétalisation hors sol, dans des bacs, pour que ce soit un peu plus joli.
J'attire juste l'attention sur le fait que c'est pas si simple que ça. C'est-à-dire qu'à mettre en place c'est pas grave, mais la difficulté, c'est que, dès que c'est hors-sol, ça veut dire qu'il faut arroser et que, par les temps qui courent, c'est un peu compliqué. Donc on va regarder mais je ne garantis rien.
Plus globalement, je rappellerai quand même que, encore une fois, la surface goudronnée n'a pas été augmentée. Elle a juste, à certains endroits, été augmentée en hauteur pour faire plus de trottoirs, moins de voirie.
Je rappellerai quand même que, au plan écologique, sur la place de la nature en Ville, depuis le début du mandat, ce sont 243 arbres qui ont été plantés et 40 à venir cette année, hors micro-forêt, je le précise. Et que nous avons accru de 22 000 m² les surfaces classées en franges paysagères ou cœur d'îlot.
Pour ce qui est du vélo, puisque vous évoquez la question du vélo. Je redis, c'était pas le plan vélo qui était l'enjeu de cet aménagement, mais je partage avec vous l'idée qu'un travail d'ampleur doit être mis en œuvre par la Métropole, avec notre concours. On le pousse, on le pousse, ce travail, vous le savez. On prend largement, j'allais dire notre part, plus que notre part. Monsieur FOURMONT s'y attelle à mes côtés. Par la consultation qui a eu lieu, le lancement d'un groupe de travail, un travail cartographique avec les services et les associations. C'est dans ce cadre-là notamment qu'on rencontrait le DAMMO, également. Pour à la fois régler le travail cartographique, régler les petits problèmes très ponctuels qui peuvent se régler facilement, mais aussi avoir une vision plus large. Et je le dis, de ce point de vue-là, on rencontre une difficulté avec la Métropole et la Métropole rencontre une difficulté avec l'organisation de ses services et sa capacité à recruter du monde qui puisse suivre les dossiers. Donc, on essaie de prendre notre part. Mais c'est tout le paradoxe, aussi, de la métropolisation, c'est que des compétences ont été transférées et que, finalement, les Villes se retrouvent avec la contrainte de suivre ces dossiers sans plus avoir l'expertise. Donc, on prend notre part, notamment avec des experts qui sont là, qui sont les experts qu'on appelle les experts d'usage, les citoyens. Mais je partage avec vous cette nécessité. Voilà ce que je pouvais répondre sur ce sujet. On va regarder ce qu'on peut faire pour la végétalisation hors sol.

Monsieur SILLY
Vraiment pas de débat. Moi, j'ai compris votre réponse sur la problématique à réaliser un massif en pleine terre au regard des réseaux. Je l'ai bien compris. Par contre, alors qu'on reprenait finalement tout cet aménagement, j'ai bien compris que l'objet c'était pas le déploiement du plan vélo, mais on a repris totalement ce carrefour et on aurait pu créer cette voie de giration pour les cyclistes, le long des voies SNCF. Cela les mettait en sécurité. Sur le même modèle que ce qui avait été travaillé rue Jules Guesde, mais il y a plein d'autres exemples et dans d'autres villes. C'est : pourquoi on ne l'a pas fait ? Voilà, c'est vraiment notre question. Et, pour moi, c'était vraiment un sujet à pousser à la Métropole. On a tout repensé, tout refait, tout ramené, on aurait pu créer une voie pour les vélos. On a vraiment pas compris cette intervention.

Madame la Maire
La voie y est encore.

Monsieur SILLY
Oui, mais elle est sur la voirie alors qu'on aurait pu la créer vraiment sur le trottoir pour avoir cette giration qui nous emmène direction la gare et l'arrière du clos de la Grande Salle. C'est vraiment un gros loupé, de notre point de vue, de ce point de vue-là. Même si on a compris votre réponse sur la pleine terre et les fleurs.

Madame la Maire
On peut peut-être regarder comment on peut baisser le trottoir à un moment pour faire passer la piste, pour couper. Il faut faire attention, on va regarder pourquoi ces choix-là ont été faits et voir si quelque chose peut être fait de plus sécure de ce point de vue-là.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h58.

Carole CANETTE Maire de Fleury-les-Aubrais	Patrice AUBRY Secrétaire de séance